

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



23^e Année

31 OCTOBRE 1967

N° 12

SOMMAIRE

1) Mémorial	2
2) Chambre des Députés	3
3) La Visite officielle en Belgique de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse	4
4) La Journée de Commémoration Nationale	10
5) L'Ouverture de la session parlementaire 1967-1968	11
6) La Présentation de la Section des Sciences Morales et Politiques de l'Institut grand-ducal	14
7) Nouvelles de la Cour	21
8) Réunions du Conseil de Gouvernement	22
9) Nouvelles Diverses	22
10) Le Mois en Luxembourg	29

Mémorial

(mois d'octobre)

Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 4 octobre 1967 concerne la délégation des pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés de 1967-1968. (page 998)

Un arrêté ministériel du 5 octobre 1967 concerne la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés. (page 999)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 18 octobre 1967 concerne la lutte obligatoire contre la tuberculose bovine pour la campagne 1967-68. (page 1025)

*

Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.

Un règlement grand-ducal du 10 octobre 1967 concerne l'établissement de l'indice pondéré des prix à la consommation. (page 1009)

Un règlement grand-ducal du 14 octobre 1967 modifie le règlement grand-ducal du 14 août 1967 concernant l'application du règlement N° 120/67/CEE de la Communauté Economique Européenne à la campagne céréalière 1967-68. (page 1020)

*

Ministère de la Fonction Publique.

Un règlement ministériel du 5 octobre 1967 concerne l'indemnité à allouer en cas de décès d'un fonctionnaire de l'Etat ou d'un bénéficiaire d'une pension de l'Etat. (page 999)

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1967 concerne l'admission à la carrière du rédacteur et à celle du technicien diplômé dans les différentes administrations et services publics des aspirants-officiers de carrière et des officiers volontaires de l'Armée actuellement au service de l'Armée. (page 1027)

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 22 septembre 1967 détermine le statut des volontaires de l'armée. (page 1003)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 18 septembre 1967 complète le règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonctionnaires de l'Etat. (page 996)

Un règlement ministériel du 25 septembre 1967 porte institution d'une brigade volante des garde-pêche. (page 1024)

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 18 septembre 1967 concerne la reconnaissance réciproque des autorisations concernant l'importation, le transport, le transit et la distribution de substances radioactives entre les pays de l'Union économique Benelux. (page 996)

*

Ministère du Trésor.

Un règlement grand-ducal du 26 septembre 1967 concerne la création à la frontière belgo-luxembourgeoise d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés. (page 998)

Un règlement ministériel du 2 octobre 1967 concerne l'exemption de la production d'une facture à l'appui de la déclaration en douane. (page 1008)

Un règlement ministériel du 10 octobre 1967 concerne le retrait de la circulation de billets de 100 francs. (page 1020)

Un règlement grand-ducal du 14 octobre 1967 modifie celui du 21 janvier 1967 portant désignation de deux emplois à attributions particulières du cadre moyen du rédacteur de l'administration des contributions directes. (page 1024)

Un règlement ministériel du 21 octobre 1967 modifie la compétence de certains bureaux de recette des contributions. (page 1026)

Chambre des Députés

(mois d'octobre)

- 3 octobre 1967 : Réunion de la Commission des Traitements. — Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission luxembourgeoise de l'association internationale de la langue française.
- 9 octobre 1967 : Réunion de la Commission des Traitements.
- 10 octobre 1967 : 1^{re} séance publique. — Ouverture de la session. — Allocution de Monsieur le doyen d'âge. — Election du bureau. — Allocution de Monsieur le Président élu. — Assermentation de M. Jean Wolter. — Nomination de la Commission de Travail. — Retraite de M. le Greffier Marcel Meris. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Nomination de la Commission des Affaires Etrangères. — Nomination de la Commission des Affaires Militaires. — Nomination de la Commission des Affaires Sociales. — Nomination de la Commission des Finances et du Budget. — Nomination de la Commission des Affaires Economiques. — Nomination de la Commission des Dommages de Guerre. — Nomination de la Commission Agricole. — Nomination de la Commission du Contentieux juridique. — Nomination de la Commission de l'Enseignement. — Nomination de la Commission des Traitements. — Nomination de la Commission des Transports. — Maintien des Commissions spéciales. — Dépôts de plusieurs projets de loi.
Réunion de la Commission des Traitements.
- 11 octobre 1967 : 2^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Analyse des pièces. — Déclaration de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale sur la réforme de l'enseignement secondaire et la réforme de la législation sur la collation des grades. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre le royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, relative à la coopération en matière de réglementation des importations et du transit, signée à La Haye, le 16 mars 1961 (N^o 1031). Rapport de la Commission des affaires économiques. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.
Réunion de la Commission des Traitements.
- 12 octobre 1967 : 3^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant réglementation de certaines professions paramédicales (N^o 353). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.
Réunion de la Commission des Traitements.
- 13 octobre 1967 : Réunion de la Commission agricole. — Réunion de la Commission de travail. — Réunion du Bureau de la Chambre.
- 17 octobre 1967 : Réunion de toutes les commissions permanentes.
- 18 octobre 1967 : 4^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Composition de plusieurs commissions spéciales. — Projet de loi modifiant les articles 2, 16 et 17 de la loi du 12 août 1927, concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux (N^o 1154). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Renvoi du texte amendé du Conseil d'Etat. — Projet de loi portant modification des articles 186, 187 et 228 du Code pénal (N^o 1170). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi relatif aux mentions marginales des actes de l'Etat civil (N^o 1217). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.
- 19 octobre 1967 : 5^e séance publique. — Analyse des pièces. — Déclaration de Monsieur le Ministre des Transports sur les transports de matières inflammables. — Projet de loi autorisant l'aliénation d'immeubles domaniaux situés à Reisdorf et à Vianden (N^o 1249). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet la suppression de la maison de détention de Diekirch (N^o 1255). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant exemption de certains impôts directs et indirects en faveur des entreprises d'approvisionnement en eau et en gaz appartenant aux communes ou syndicats de communes (N^o 1041). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles et renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant institution d'un poste de commissaire du Gouvernement, portant création d'un service de l'énergie de l'Etat, et concernant l'exploitation des centrales hydroélectriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport (N^o 1235). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Réunion de la Commission de travail. — Réunion de la Commission fiscale.
- 20 octobre 1967 : Réunion de la Commission des traitements. — Réunion du Bureau de la Chambre.

- 21 octobre 1967 : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 24 octobre 1967 : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 25 octobre 1967 : 6^e séance publique. — Analyse des pièces. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant institution d'un poste de commissaire du Gouvernement, portant création d'un service de l'énergie de l'État, et concernant l'exploitation des centrales hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport (N^o 1235). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote. — Projet de loi portant fixation des cadres du personnel des établissements d'enseignement technique et professionnel. Rapport de la Commission des traitements. Discussion générale.
- 26 octobre 1967 : 7^e séance publique. Projet de loi portant fixation des cadres du personnel des établissements d'enseignement technique et professionnel (N^o 1243). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant création d'un fonds communal de péréquation conjoncturelle (N^o 1192). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant réglementation de certaines professions paramédicales (N^o 353) Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Les questions posées au Gouvernement. — Les interpellations. — Les demandes de naturalisation. — Proclamation du résultat des votes concernant les naturalisations.

La Visite officielle en Belgique de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Du 17 au 19 octobre 1967, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse firent une visite officielle en Belgique, répondant ainsi à l'invitation qui leur avait été adressée par Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges.

On se souvient qu'en 1959, Sa Majesté le Roi des Belges visita officiellement le Grand-Duché et qu'en 1960, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg firent une visite officielle en Belgique.

La première visite d'une Souveraine luxembourgeoise en Belgique était celle de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Adélaïde en 1913, suivie de la visite officielle de Sa Majesté le Roi Albert I^{er} et de Sa Majesté la Reine Elisabeth à Luxembourg en 1914. En 1922, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince de Luxembourg se rendirent à leur tour en visite officielle en Belgique, tandis que les Souverains belges firent une visite officielle à Luxembourg en 1930.

La journée du 17 octobre 1967

A l'occasion du départ de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse pour leur visite officielle en Belgique, une cérémonie eut lieu le 17 octobre 1967 à la gare de Luxembourg.

Au cours de cette cérémonie, Leurs Altesses Royales prirent congé, dans le pavillon grand-ducal, des Chefs des missions diplomatiques résidant à Luxembourg, du Chargé d'affaires a. i. de Belgique, du Président de la Chambre des Députés, du Président et des Membres du Gouvernement ainsi que de plusieurs autres personnalités luxembourgeoises.

Une foule nombreuse était massée devant le pavillon grand-ducal pour acclamer les Souverains luxembourgeois.

Son Altesse Royale le Grand-Duc passa ensuite en revue un détachement militaire avec drapeau et musique qui rendit les honneurs sur le quai de la

gare, puis le train spécial quitta Luxembourg vers 9 heures en direction de Bruxelles.

Voici la liste des membres de la Suite de Leurs Altesses Royales qui accompagnèrent les Souverains luxembourgeois au cours de leur visite en Belgique :

S. Exc. M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, S. Exc. M. l'Ambassadeur du Luxembourg en Belgique et Madame Camille Dumont, Madame Félix Meyers, Dame d'honneur hon. de S.A.R. la Grande-Duchesse, M. Robert Als, Chambellan e.s.e. de S. A. R. le Grand-Duc, M. André Philippe, Chef du Protocole, M. le Major Germain Frantz, Aide de camp de S.A.R. le Grand-Duc, M. François Hallé, Commissaire de la Cour, M. le Capitaine Eugène Meunier.

Le train royal s'arrêta à Gembloux où Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Liège, suivis du service d'honneur attaché à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, prirent place dans la voiture-salon.

Le train arriva à la gare de Bruxelles-Central à 11 heures 30 où un détachement militaire rendit les honneurs. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis à leur descente de train par Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges, ainsi que par Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Luxembourg en Belgique et Madame Camille Dumont.

Après la présentation des membres de la Suite des Souverains, Sa Majesté le Roi présenta à Leurs Altesses Royales les Présidents du Sénat et de la Chambre des Représentants, le Premier Ministre et les membres du Gouvernement belge ainsi que plusieurs autres personnalités civiles et militaires.

Les membres du service d'honneur attachés à la personne de Son Altesse Royale le Grand-Duc étaient les suivants : le Général-Major Georges Danloy, Aide de camp du Roi; le Vicomte Berryer, Ambassadeur honoraire, et le Lieutenant-Colonel BEM Edouard de Saint-Hubert, Aide de camp du Roi.

Madame Jean du Roy de Blicquy, Dame d'honneur, était attachée à la personne de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse de Luxembourg, et Monsieur André Turine, Conseiller d'Ambassade, était attaché à la personne de Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères de Luxembourg.

A l'issue de la présentation des personnalités belges et luxembourgeoises, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Leurs Majestés le Roi et la Reine et Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Liège quittèrent la gare, chaleureusement ovationnés par la population et acclamés par les écoliers qui agitèrent des drapelets aux couleurs nationales luxembourgeoises et belges.

Devant la gare, Son Altesse Royale le Grand-Duc et Sa Majesté le Roi des Belges passèrent en revue les détachements de l'Ecole Royale Militaire avec emblème et la musique de la 1^{re} Division qui rendirent les honneurs.

Le cortège royal, encadré de l'escorte royale à cheval, se dirigea ensuite vers le Palais Royal de Bruxelles, tandis qu'une batterie d'artillerie exécutait le salut de 51 coups de canon.

Sur le parcours emprunté par le cortège royal, où des unités des Forces Armées rendaient les honneurs, les Souverains furent acclamés par la population bruxelloise. Parmi les vivats du public on entendit très souvent le cri de « Vive la Princesse ». C'est ainsi en effet que de nombreux Bruxellois

saluèrent Son Altesse Royale la Grande-Duchesse qui était restée leur Princesse. C'est par cette même acclamation que Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse fut très souvent accueillie au cours de la visite officielle en Belgique.

A l'arrivée des deux Chefs d'Etat au Palais de Bruxelles, les honneurs militaires furent rendus par des détachements du deuxième Bataillon des Chasseurs à pied et la musique des Guides. Ici également, les Souverains furent accueillis par des acclamations de la foule.

Dans la salle Empire du Palais, Sa Majesté le Roi présenta à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse les dignitaires des Maisons Royales.

Vers 12 heures 30, Leurs Altesses Royales se rendirent au Tombeau du Soldat Inconnu où elles furent accueillies par M C.H Poswick, Ministre de la Défense Nationale; par le Lieutenant-Général G. Vivario, Commandant de la 1^{re} Conscriptio Militaire, et par le Colonel d'Aviation BEM, H. Utens, Commandant militaire de la province du Brabant.

Un détachement et la musique de la Force Aérienne rendaient les honneurs militaires tandis que retentit l'hymne national luxembourgeois. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse déposèrent une couronne de fleurs au pied du monument et se recueillirent devant la dalle sacrée, pendant que la musique militaire exécutait la sonnerie « Aux champs ».

Son Altesse Royale le Grand-Duc ranima ensuite la Flamme du Souvenir, aux accents du « Last Post », exécuté par la musique militaire.

Avant de quitter le Tombeau du Soldat Inconnu, les Souverains luxembourgeois signèrent encore le Livre d'Or.

En fin d'après-midi eut lieu au Château de Laeken une réception du Corps diplomatique, au cours de laquelle les Chefs de Mission accrédités à Bruxelles, accompagnés de leurs épouses, furent présentés à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Dans la soirée, un dîner de gala fut offert au Palais de Bruxelles par Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

L'orchestre de chambre de la musique des Guides prêta son concours au dîner de gala qui réunissait plus de 250 invités d'honneur.

Au cours du dîner, Sa Majesté le Roi des Belges prononça une allocution, suivie de l'hymne national luxembourgeois. Son Altesse Royale le Grand-Duc y répondit par une allocution, suivie de la Brabançonne.

Allocution de Sa Majesté le Roi des Belges prononcée au cours du dîner de gala au Palais de Bruxelles

« Nulle visite ne pouvait être plus agréable à nos compatriotes et à nous-mêmes que celle de Votre Altesse Royale et de Madame la grande-duchesse Joséphine-Charlotte ma très chère sœur.

Ce n'est pas un sentiment de curiosité qui a amené aujourd'hui nos concitoyens sur votre passage, car vous leur êtes bien connus, et ils se souviennent avec émotion du temps où celle que nous accueillons ce soir vivait parmi eux. Mais un élan profond du cœur les a poussés à vous témoigner l'affectueuse sympathie qu'ils portent aux Souverains d'un peuple que rien ne sépare du nôtre dans l'ordre moral et matériel.

Il n'y a pas si longtemps, sept ans à peine, Son Altesse Royale la grande-duchesse Charlotte a été aussi l'objet d'un accueil chaleureux et cordial. J'eus alors l'occasion d'évoquer ici même la parenté de l'histoire, les liens du sang et les alliances de la politique, qui ont créé entre nos deux nations les conditions les meilleures pour une croissance parallèle et une commune prospérité.

Les années qui ont passé depuis lors n'ont fait que confirmer nos progrès dans cette voie : la vie propre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise s'est poursuivie à côté de la réalisation du Benelux avec nos voisins et amis hollandais, tandis que la mise en place des structures du Marché commun s'accélérait, sans jamais porter atteinte à notre identité de vues fondamentale. Certes, des adaptations se sont imposées, des concessions sont apparues indispensables, en aucun cas cependant elles n'ont causé de préjudice à notre communauté d'intérêts.

Le modèle de collaboration harmonieuse que nos deux pays ont ainsi fourni mérite de servir d'exemple.

Est-ce à dire qu'il n'y ait plus d'amélioration possible ? L'affirmer reviendrait à fonder nos relations sur l'immobilisme, je houhaite au contraire que nous puissions élaguer de nos réglementations respectives les dernières entraves à des échanges totalement libres.

Au reste la collaboration des peuples ne se situe pas uniquement au plan économique. Il faut chercher sans cesse à obtenir le meilleur rendement possible des instruments de notre coopération et cela dans tous les domaines.

Qu'il me soit permis de rappeler, par exemple, que les universités belges se sont toujours montrées accueillantes aux étudiants luxembourgeois, tandis que leur corps académique a compté et compte encore en son sein plus d'un représentant de l'élite intellectuelle de votre pays. Le vaste champ de la recherche scientifique reste ouvert aux efforts conjoints. La vie artistique, musicale, littéraire fournit également un cadre où les échanges pourraient être plus nombreux sans doute qu'ils ne le sont à l'heure actuelle.

Animés d'idéaux semblables, profondément attachés aux valeurs spirituelles, soumis aux influences réciproques d'un amical voisinage, nous sommes désignés par la nature des choses pour coopérer les uns avec les autres, dans le respect de l'individualité de chacun et le souci du mieux-être de tous.

Monseigneur, en levant mon verre en l'honneur de Votre Altesse Royale et de Madame la Grande-Duchesse, c'est à la santé et au bonheur de toutes les familles luxembourgeoises ou belgo-luxembourgeoises que je veux boire, celles résidant au Grand-Duché comme celles qui se sont établies en Belgique.

Vive le Luxembourg, heureux et pacifique. »

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

« Sire, Madame,

C'est avec émotion que ma femme et moi avons écouté les chaleureuses paroles de bienvenue que Votre Majesté vient de nous adresser. L'accueil cordial et spontané que nous avons trouvé à Bruxelles, si conforme à la tradition de généreuse hospitalité de la Belgique, éveille en nous des sentiments de gratitude d'autant plus vifs qu'il constitue un gage de l'union étroite existant entre nos familles et entre nos deux peuples. Notre visite n'est pas seulement l'accomplissement d'une agréable mission de haute courtoisie, elle est la réaffirmation solennelle de tout le prix que le Grand-Duché attache à l'amitié de la Belgique.

Multiplés et durables ont été les liens qui, dans le passé, ont rapproché nos peuples. Placés côte à côte au point de rencontre des deux grandes civilisations de l'Europe occidentale, ceux-ci ont connu à travers les siècles une lutte similaire afin de pré-

server intactes leurs traditions, leur liberté et leur indépendance.

Constatant que les périodes d'expansion et de rayonnement se sont jadis confondues pour nos régions avec l'insertion de leur économie dans de plus vastes ensembles, nous nous sommes, voici bientôt cinquante ans, résolument engagés dans un processus d'intégration économique, bénéfique à l'évolution de tous nos rapports.

Car l'Union Economique n'a pas limité ses effets au domaine des échanges commerciaux. Les aspirations communes des deux partenaires ne se sont pas portées vers la seule conciliation grandissante de leurs besoins matériels. En facilitant la circulation des personnes et des idées comme celle des biens, notre Union a englobé des secteurs d'activités de plus en plus nombreux pour le mieux-être de chacun. Sans qu'un cadre institutionnel rigide leur fût jamais prêté, nos relations culturelles et politiques se sont

dès cette époque, intensifiées avec aisance au milieu d'une Europe meurtrie et profondément divisée.

Et ce qui était vrai pour l'Union Economique belgo-luxembourgeoise pendant l'entre-deux guerres trouva sa confirmation lorsque les trois partenaires du Benelux ont, en pleine tourmente, pris conscience de la force considérable qu'ils représentent et ont décidé de conjuguer leurs efforts.

Loin d'avoir perdu aujourd'hui sa raison d'être à la suite de l'apparition de formes plus larges d'intégration, une solidarité permanente entre les Gouvernements du Benelux ne peut que renforcer la stabilité interne de la Communauté européenne en consolidant l'équilibre entre les différentes forces dont celle-ci se compose.

Liés par la conformité de leurs sentiments et de leurs idées et par-delà leurs frontières économiques effacées, nos trois pays sont appelés à agir de concert pour participer à l'édification de l'Europe. Nous voulons une Europe qui manifeste sa personnalité par une coopération sans cesse croissante de tous ses peuples. Si la Communauté économique est un pas décisif en ce sens, elle n'en demeure toutefois que la première étape : La mise en commun, par ceux qui en font partie, de leur potentiel matériel et spirituel convergera naturellement vers une union politique à

laquelle devraient se joindre les Nations de l'Europe partageant le même idéal d'humanité et de démocratie. Elle sera de nature à promouvoir, en dépit d'un contexte international difficile, le progrès social et la détente dans le monde.

La réalisation de cet objectif offrira aux Etats de dimensions restreintes, tels les nôtres, la faculté de participer aux avantages des espaces économiques agrandis et des ententes politiques fortes. L'unité fondée sur une compréhension réciproque n'empêchera pas le maintien de l'individualité et de l'indépendance ni la sauvegarde des institutions libres et des traditions séculaires auxquels nos peuples sont profondément attachés.

Sire,

J'ai eu à cœur d'évoquer ici les principales raisons qui donnent à cette rencontre sa vraie signification. J'exprime l'espoir qu'à l'avenir la collaboration loyale et amicale qui a facilité pour nos Gouvernements l'harmonisation de nos intérêts et développé une atmosphère de franche confiance s'épanouira davantage encore.

Le lève mon verre en l'honneur de Sa Majesté le Roi, de Sa Majesté la Reine, au bonheur de toute la Famille Royale, à la grandeur et à la prospérité du peuple belge. »

La journée du 18 octobre 1967

Vers 9 heures 30, le train royal quitta le Château de Laeken en direction de Namur, où Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Leurs Majestés le Roi et la Reine, furent accueillis par MM. R. Gruslin, Gouverneur de la Province de Namur, F. Pieltain, Bourgmestre de Namur, et le Colonel L. Dessart, Commandant militaire de la Province.

Tandis qu'une batterie d'artillerie exécutait le salut de 51 coups de canon, Son Altesse Royale le Grand-Duc et Sa Majesté le Roi passèrent en revue les détachements d'honneur.

Une foule impressionnante massée sur le parvis de la gare acclamait avec enthousiasme les Souverains luxembourgeois et belges. De très nombreux bouquets de fleurs furent offerts par les enfants à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et à Sa Majesté la Reine. C'était une ville en fête qui recevait ce jour-là ses illustres invités.

Sur le parcours emprunté par le cortège pour se rendre à l'Hôtel de Ville, les Souverains furent acclamés par une foule exhubérante et ils répondirent, très souriants par des gestes de la main à cette chaleureuse ovation.

Après la présentation des membres du collège échevinal et du conseil communal à l'Hôtel de Ville, M. Pieltain, Bourgmestre de Namur, prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après.

« Monseigneur, Madame,

L'honneur m'échoit de souhaiter, à Vos Altesses Royales, la bienvenue en notre vieille cité mosane,

et de Leur exprimer tous les sentiments de déférence et de respectueuse allégresse ressentis par notre population tout entière, à l'occasion de Votre visite.

Me permettez-vous, Madame, de rappeler, à ce sujet, un événement dont Vous n'aurez certes pas perdu le souvenir, mais qui, en ce qui nous concerne, est resté gravé dans nos mémoires.

C'était le 11 avril 1949.

Dès les premières heures du matin, avant même qu'une proclamation officielle ait pu alerter nos concitoyens, le bruit s'était répandu, comme une traînée de poudre, que notre jeune princesse Joséphine-Charlotte, rentrant d'un long et pénible exil, rejoignait Bruxelles, par la route, et qu'elle pénétrerait, sur le sol namurois, par le vieux pont de Jambes. Dès lors, ce fut une véritable ruée de toute la population, vers ce point de ralliement.

Des gens de toutes conditions, des hommes, des femmes, des enfants, sans distinction de classe, attendirent là pendant de longues heures . . . et, au moment où arriva Votre voiture, vers 16 heures, ce fut, (Vous Vous en souviendrez, Madame), une véritable marée humaine qui déferla, rompant les barrages, débordant les services d'ordre, bousculant les personnalités officielles groupées pour Vous accueillir, et qui furent emportées par un torrent de gens qui criaient, qui pleuraient de joie et empêchaient Votre voiture d'avancer.

Cette explosion de l'enthousiasme et de la liesse populaires fut particulièrement significative de l'attachement que, de tout temps, le bon peuple namurois manifesta à l'égard de ses princes.

Cet attachement, il le manifesta notamment, à plusieurs reprises, au cours de notre histoire, lorsque des Filles de la Maison de Namur quittèrent notre vieux château des Comtes pour unir leur destinée à un jeune et beau chevalier.

Telle Ermesinde, qui suivit son époux Thibaut de Bar, Comte de Champagne, lorsqu'il devint Comte de la Roche, de Durbuy et de Bouillon en même temps que Comte de Luxembourg.

Telle encore Blanche de Namur qui suivit le Roi Magnus Erickson pour devenir Reine de Norvège.

Mais, en ces temps reculés, nos ancêtres n'eurent, jamais, le bonheur de revoir leurs princesses.

Aujourd'hui, heureusement pour nous, Vous nous revenez, Madame, en compagnie de Votre Prince Charmant, adoré de tout un peuple, de ce peuple luxembourgeois courageux, travailleur, énergique, dont les destinées furent, au cours des siècles, si proches de celles de notre province.

Votre Pays, Monseigneur, dont les industries, l'agriculture, les forêts sont complémentaires des nôtres, est aujourd'hui lié à la Belgique par les liens de traités internationaux, gages de paix et de prospérité.

Cette paix et cette prospérité, qui sont aussi la préoccupation de Sa Majesté le Roi Baudouin, qui a tenu à Vous accompagner au cours de cette visite, et qui nous fournit ainsi l'occasion de Lui redire à nouveau tout notre attachement et toute notre reconnaissance pour le dévouement qu'Il apporte à la grandeur de la patrie.

De même que c'est pour nous l'occasion d'adresser à notre Reine bien aimée tous nos remerciements pour Sa bonté agissante et le charmant sourire qu'Elle prodigue à tous, mais surtout aux plus déshérités de nos concitoyens et pour la joie qu'Elle apporte au cœur de Son auguste époux.

*

Monseigneur, Madame,

En souvenir de cette journée faste, la ville de Namur a tenu à Vous offrir un modeste cadeau, gage de sa fidélité et de sa respectueuse affection : une horloge électronique, dont le mouvement provient de la plus importante société horlogère Suisse.

Cette pendulette de table, en argent et en bois précieux, est une création et une réalisation des Ateliers d'art de Maredsous.

Les écoles horlogères des Sœurs de Sainte Marie et de l'Institut des Arts et techniques artisanales de Namur, ont assuré, en collaboration, la mise au point technique du mécanisme.

Sur le socle de l'horloge ont été incrustées 5 plaquettes d'argent, gravées au marteau, qui représentent des monuments et des personnages du folklore Namurois.

Puisse ce souvenir ne marquer toujours que des heures joyeuses pour Vous et les Vôtres, et tout le Peuple luxembourgeois, pour la prospérité duquel nous formons des vœux ardents.

Nous y joignons pour Vous, Madame, ces deux poupées, œuvre de Mademoiselle Jacqueline Hotton,

et qui représentent le Comte Jean 1^{er} et son épouse, Marie d'Artois, afin que, rentrée dans votre beau pays de Luxembourg, Vous songiez encore parfois à vos anciens compatriotes namurois qui, eux n'oublieront jamais Vos passages et Vos séjours en leur chère cité. »

*

Après la signature du livre d'or de la Ville de Namur par les Souverains luxembourgeois et belges, le cortège se dirigea vers la Maison de la Culture, où M. R. Gruslin, Gouverneur de la Province de Namur, présenta les autorités provinciales à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et à Leurs Majestés le Roi et la Reine.

Les Souverains luxembourgeois et belges assistèrent ensuite à un spectacle musical donné par la chorale Fritz Hoyois, ainsi que par la chorale de la Marlagne et l'Opéra de Wallonie. Ils visitèrent en outre une exposition des peintres, graveurs et sculpteurs du Namurois et une rétrospective du peintre Léo Devos. A l'issue de cette visite, les Souverains signèrent le livre d'or de la Province.

Au moment où Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et Leurs Majestés le Roi et la Reine quittèrent la Maison de la Culture, la société folklorique « Les Chinels » de Fosses exécutèrent quelques danses.

Le cortège se dirigea ensuite vers le Monument aux Morts, où les Souverains déposèrent une couronne de fleurs, en présence des délégations d'anciens combattants et d'associations patriotiques. Après cette cérémonie, le cortège se mit en marche en direction du Château de Namur.

A l'issue du déjeuner, les Souverains assistèrent à un spectacle folklorique donné sur l'esplanade du château par la « Société Royale des Moncrabeau » et le groupe des « Echasseurs de Namur », dont les dirigeants furent présentés ensuite aux Souverains.

Avant le départ de Namur par le train, les Souverains luxembourgeois et belges furent une fois de plus l'objet d'une acclamation très chaleureuse. La voiture ouverte dans laquelle avaient pris place Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et Sa Majesté la Reine des Belges était submergée de bouquets de fleurs qui témoignèrent de l'affection portée par la population de Namur à l'égard des deux Souveraines.

En fin d'après-midi, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent au Cercle gaulois pour assister à la réception de la communauté luxembourgeoise, qui réunissait plus de mille invités. C'est dans une atmosphère très détendue et extrêmement cordiale, que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, entourés de S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur du Luxembourg en Belgique et Madame Camille Dumont, se sont entretenus avec les membres de la colonie luxembourgeoise.

La journée fut clôturée par une soirée de gala qui fut offerte par le Gouvernement belge au Théâtre de la Monnaie en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Les Souverains belges et luxembourgeois furent accueillis à leur arrivée au Théâtre Royal de la Monnaie par M. P. Struye, Président du Sénat, M. A. Van Acker, Président de la Chambre des Représentants, M. Vanden Boeynants, Premier Ministre, M. W. de Clercq, Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, M. P. Harmel, Ministre des Affaires Etrangères, et M. L. Cooremans, Bourgmestre de Bruxelles.

Après la présentation des dirigeants de l'Opéra Nationale, les Souverains se rendirent à la loge royale en traversant une haie d'honneur formée par les élèves de l'Ecole Royale Militaire.

Le programme de la soirée de gala comprenait notamment : « L'Art de la Barre », la « Scène d'Amour » extrait de « Romeo et Juliette », musique

d'Hector Berlioz et chorégraphie de Maurice Béjart, et le « Boléro » de Maurice Ravel, chorégraphie de Maurice Béjart.

Les illustres hôtes quittèrent le Théâtre Royal de la Monnaie après le spectacle de ballets sous les applaudissements de la brillante assistance, pour se rendre à la Grand'Place où ils furent accueillis à la Maison du Roi par M. L. Cooremans, Bourgmestre de Bruxelles, qui leur présenta les membres du collège échevinal et du Conseil communal. Au cours de la réception offerte par la Ville de Bruxelles à la Maison du Roi, M. L. Cooremans prononça également une courte allocution et invita Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à signer le livre d'or de la municipalité.

La journée du 19 octobre 1967

La dernière journée de la visite officielle en Belgique fut consacrée à une visite de la Ville de Hasselt, où les Souverains luxembourgeois et belges furent accueillis à leur descente de train par M. L. Roppe, Gouverneur de la Province de Limbourg, M. P. Meyers, Bourgmestre de Hasselt, et le Colonel De Wulf, Commandant militaire de la Province. Une batterie d'artillerie exécuta le traditionnel salut de 51 coups de canon, tandis que Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Sa Majesté le Roi des Belges, passait en revue les détachements d'honneur.

Hasselt reçut dans l'enthousiasme les Souverains luxembourgeois et belges qui furent frénétiquement acclamés par la population massée en rangs serrés devant la gare et le long du parcours emprunté par le cortège. D'innombrables bouquets de fleurs furent offerts par la foule à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et à Sa Majesté la Reine des Belges qui en étaient visiblement très touchées.

Il y eut une courte cérémonie devant le Monument aux Morts où Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et Leurs Majestés le Roi et la Reine s'inclinèrent quelques instants, après que les Souverains luxembourgeois eurent déposé une couronne de fleurs au pied du monument.

A l'Hôtel de Ville, le Bourgmestre de Hasselt, M. P. Meyers, présenta aux Souverains les membres du collège échevinal et du conseil communal. Il prononça également une courte allocution à cette occasion dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Monseigneur, Mevrouw,

Het geestdriftig onthaal van Hunne Koninklijke Hoogheden door onze bevolking onderstreept de uitzonderlijke vreugde welke Hun vererend bezoek in Onze Stad heeft verwekt.

Les liens si étroits de parenté entre Votre Famille Royale et la Dynastie de notre Pays, le souvenir si profond que garde notre population de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, notre Princesse Joséphine-Charlotte, la splendeur de Votre Pays, l'affa-

bilité de la population luxembourgeoise, un passé commun de souffrance et de joie, de domination et d'indépendance, rendent facile à notre population de s'attacher à Vos Personnes et au Grand-Duché de Luxembourg.

Sire, Mevrouw,

Hunne Majesteiten kennen de grote gehechtheid van Limburg aan het Vorstendom, Hasselt verheugt zich steeds in de komst van de Koning en de Koningin, daar onze bevolking diep getroffen is door de inzet van Hun personen voor het welzijn van Ons Land en voor de sociale en culturele ontplooiing van ons Volk en door Hun diepe bekommernis voor het geluk van ieder medeburger. Daarom zijn wij steeds gelukkig en ontroerd Hunne Majesteiten te mogen ontwangen.

Monseigneur, Mevrouw,

Wie kan ongevoelig blijven voor de pracht van de natuur van Uw land : mooie bossen in het Noorden, vruchtbare gronden in de brede valleien van het Gutland. Wie is niet getroffen door de merkbare ijver en werkkraft van uw bevolking, welke van het Groothertogdom Luxemburg een werkelijke industriële natie heeft gemaakt. Wie staat niet in bewondering voor de hoofdplaats Luxemburg, waar de natuur en de geschiedenis samen hebben gewerkt om een indrukwekkende Stad te scheppen, waar een geestelijk klimaat heerst, dat men elders niet ontmoet. Wie begroet niet de rol welke het Groothertogdom Luxemburg sedert 1944 gespeeld heeft in alle Internationale Instellingen die werken voor de vrede en de voorspoed in de wereld en vooral voor de eenwording van de volkeren in Europa.

Onze Limburgse bevolking is bijzonder gevoelig aan deze karaktertrekken van uw Land en van uw Volk.

Onze Provincie kent ook ten noorden een mooie streek van bossen en brem waar, zoals in uw Land de nijverheid welvaart bracht en ten zuiden de vruchtbare grond van Haspengouw.

Onze bevolking, welke een hard verleden kende, is ook vol dynamisme en ijver en wenst te bouwen aan een mooie toekomst.

Onze stad is niet opgericht op zandsteenrotsen, maar zoekt haar kracht bij een geestdriftige jeugd. In deze gemeente van 39 000 inwoners bereiden zich 15 000 jongeren in onze schoolinstellingen voor op de dag van morgen. De nabijheid van de Nederlandse en Duitse grenzen doen ons misschien meer dan in andere gouden de noodzaak van een economisch, cultureel en politiek geïntegreerd Europa aanvoelen.

Niet enkel in het verleden beleefden wij een bijna gelijklopende geschiedenis, maar het heden doet onze bevolking Uw Land kennen, waarderen en beminnen.

Het vererend bezoek van Hunne Koninklijke Hoogheden zal deze band nog verstevigen en deze heerlijke dag zal in de herinneringen van onze stad blijven.

Monseigneur, Madame,

Le Conseil de ma Ville a bien voulu me charger d'offrir à Leurs Altesses Royales deux souvenirs de Hasselt. Nous savons l'intérêt particulier de Vos Altesses Royales pour les arts et nous avons crû qu'il Leur serait agréable de recevoir en même temps des œuvres qui sont le fruit des recherches, des préoccupations et du travail de membres de la communauté hasseltoise.

Puissent Vos Altesses Royales surtout garder comme meilleur souvenir l'attachement de notre population à Leurs Personnes et les vœux les plus ardents pour Leur Famille et pour la population du Grand-Duché de Luxembourg. »

*

Au moment de quitter l'Hôtel de Ville, les Souverains assistèrent à un « Jeux du drapeau » devant l'Hôtel de Ville.

Lorsque le cortège se mit en marche pour le Béguinage, les Souverains luxembourgeois et belges furent ovationnés par d'enthousiastes cris et acclamations. C'est une ville en liesse qui réservait à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et à Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges un accueil exceptionnel, rendant ainsi un vibrant hommage aux deux Maisons Souveraines.

Au Béguinage, les autorités provinciales furent présentées aux illustres hôtes qui visitèrent ensuite une exposition d'œuvres de l'artiste Joris Minne.

Les Souverains belges et luxembourgeois atteignirent le magnifique domaine provincial de Bokrijk avec un important retard sur l'horaire officiel, dû à l'accueil si spontané de la population qui obligea le cortège de s'arrêter à de nombreuses reprises pour permettre aux Souverains de répondre à cette ovation si chaleureuse et pour recevoir les nombreux bouquets de fleurs offerts aux deux Souveraines.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et Leurs Majestés le Roi et la Reine, accompagnés des personnalités et des membres de leurs Suites, visitèrent à pied le musée de plein air du magnifique domaine de Bokrijk. Après un déjeuner campinois ils quittèrent Hasselt par le train pour retourner à Bruxelles.

La visite officielle en Belgique prit fin par un dîner de gala offert dans la soirée à l'Ambassade de Luxembourg par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges.

La Journée de Commémoration Nationale

Le 8 octobre 1967 fut célébrée dans le pays entier la Journée de Commémoration Nationale.

A cette occasion le Gouvernement publia une proclamation dont nous reproduisons le texte ci-après :

Proclamation du Gouvernement

A l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale célébrée cette année le 8 octobre, la Nation luxembourgeoise toute entière s'incline dans un profond sentiment de respect et de reconnaissance devant le sacrifice de ses héros et de ses morts qui incarnent les plus authentiques valeurs du civisme et du patriotisme.

En cette année 1967, la Commémoration coutumière prend un relief particulier, alors qu'elle nous reporte de 25 ans en arrière, à une époque, qui est certainement à la fois une des plus douloureuses et des plus héroïques de l'histoire du Grand-Duché.

L'automne de l'année 1942 est marqué par la proclamation du Gauleiter qui décrète la mobilisation d'un certain nombre de classes de jeunes Luxembourgeois, en violation flagrante des règles du droit international. Le peuple luxembourgeois réagit spontanément par la grève nationale. La répression sanglante de cette grève fut suivie d'autres souffrances : l'enrôlement forcé des uns, la déportation, l'exil et le passage dans la clandestinité des autres.

En cette heure de commémoration, il est un devoir pour tout Luxembourgeois, et plus particulièrement pour les jeunes générations, de se rappeler le courage

de ceux qui n'ont pas hésité, aux jours d'angoisse de notre histoire nationale et face à une implacable tyrannie, de consentir au sacrifice suprême pour la sauvegarde de notre liberté et de notre indépendance nationale.

Souvenons-nous toujours, devant la tombe de nos héros, de leur acte de bravoure et de la voie tracée par eux. La Nation entière leur doit une gratitude éternelle.

Les manifestations de la Journée de Commémoration Nationale débiteront dans la Capitale à 9.30 heures par un service religieux célébré en la Cathédrale en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Des cérémonies auront lieu ensuite devant le Monument du Souvenir ainsi qu'au Mausolée du Soldat Inconnu et à la Croix de Hinzert.

Toutes les autres communes commémoreront cette journée en organisant dans le pays des cérémonies religieuses et patriotiques.

La population est invitée à pavoiser les maisons.

Les Membres du Gouvernement,

Pierre Werner	Antoine Krier
Henry Cravatte	Jean-Pierre Buchler
Pierre Grégoire	Jean Dupong
Albert Bousser	Raymond Vouel
Antoine Wehenkel	Madeleine Frieden-Kinnen

A Luxembourg-ville, les manifestations de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent par un service pontifical célébré en l'Eglise cathédrale par Son Excellence Monseigneur Jean Hengen, Evêque-coadjuteur de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de S. Exc. Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, des membres du corps diplomatique accrédités à Luxembourg, des représentants des Corps constitués et de la population.

Dans l'église avaient également pris place les membres du Conseil National de la Résistance avec leur

président, M. Fernand Lœsch, les diverses associations d'anciens combattants, de maquisards, de prisonniers et déportés politiques, de résistants, d'entraînés de force et de mutilés de guerre, les élèves de l'enseignement moyen et les divers mouvements de jeunesse.

Un détachement de l'Armée, avec drapeau et musique, rendit les honneurs militaires devant la cathédrale.

Après le service religieux, un imposant cortège se rendit à la Place de la Constitution où en présence d'une foule recueillie, des couronnes de fleurs furent déposées devant le Monument du Souvenir par Son Altesse Royale le Grand-Duc, S. Ex. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, au nom du Gouvernement, et par M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, tandis que la musique militaire exécuta la « Sonnerie aux Morts » et l'hymne national.

Le cortège se reforma et emprunta les principales artères de la ville pour se rendre au cimetière Notre-Dame. Des couronnes de fleurs furent déposées au mausolée du soldat inconnu par M. Pierre Werner, au nom du Gouvernement, et M. Paul Wilwertz, au nom de l'Administration communale.

Une cérémonie se déroula ensuite devant la Croix de Hinzert où Mgr Jean Hengen récita les prières rituelles, tandis que des couronnes et des gerbes de fleurs furent déposées par le Gouvernement, la municipalité de la Ville de Luxembourg, le comité de la L.P.P.D. et par l'Union des mouvements de la Résistance au pied de la Croix de Hinzert.

L'exécution de l'hymne des « Martyrs luxembourgeois », de la « Sonnerie aux Morts » et de l'hymne national marqua la fin des manifestations de la Journée de Commémoration Nationale.

Des services religieux et des manifestations patriotiques eurent lieu également le même jour dans tout le pays, avec la participation des autorités et de la population.

L'Ouverture de la session parlementaire 1967-1968

La séance de rentrée de la Chambre des Députés, présidée par le doyen d'âge M. Pierre Gansen, a eu lieu le 10 octobre 1967.

A cette occasion Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, déclara close la session ordinaire de la Chambre des Députés qui avait été ouverte le 11 octobre 1966 puis, en vertu de l'arrêté grand-ducal du 4 octobre 1967 concernant la délégation des pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre de 1967-1968, Monsieur le Ministre d'Etat déclara ouverte la nouvelle session ordinaire au nom de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Le doyen d'âge fit observer une minute de silence à la mémoire de M. Pierre Schockmel (P.C.S.). Il mit en évidence la personnalité de l'homme politique et souligna particulièrement ses excellentes qualités humaines. Pour terminer, le doyen d'âge rappela l'ampleur de la tâche du Parlement au cours de la nouvelle session et il énuméra les principaux projets de loi à évacuer par la Chambre avant la fin de la session parlementaire.

Après l'allocution de M. P. Gansen, il fut procédé à la nomination du bureau de la Chambre. Tous les anciens membres furent réélus par acclamations. Le bureau se compose donc comme suit : Président :

M. Romain Fandel; Vice-présidents : MM. Georges Wagner (P.C.S.), Alphonse Hildgen (P.O.S.) et Paul Elvinger (P.D.); secrétaires : MM. Jean Spautz, Charles Wirtgen, Aly Duhr (P.C.S.), ainsi que MM. Adrien van Kauenbergh et Marcel Knauf (P.O.S.).

Dès que le nouveau bureau fut installé, le Président M. Romain Fandel remercia l'assemblée au nom du bureau et en son nom propre pour la confiance que la Chambre venait de leur témoigner. Il évoqua brièvement le souvenir de M. Pierre Schockmel puis, après avoir passé en revue les travaux parlementaires à évacuer au cours de cette session, le Président se pencha sur les méthodes selon lesquelles ces travaux devraient être exécutés. Il déclara notamment : « Si nous voulons vraiment revaloriser la fonction parlementaire, si nous voulons vraiment réagir contre l'effacement ou l'abdication du Parlement, il faudra que les députés prennent conscience non seulement de leurs droits, mais aussi et surtout de leurs responsabilités constitutionnelles et de leurs devoirs. Pour atteindre cet objectif, il importe de repenser totalement le problème des méthodes de travail du Parlement, méthodes qui n'ont pas changé depuis 50 ans. » Soulevant la question de la crise qui traverse actuellement l'institution parlementaire dans le monde, M. Fandel estime qu'en ce qui concerne notre pays, l'opinion publique veut que son Parlement soit autre chose qu'une chambre d'enregistrement et que, dès lors, il faut que le dialogue s'installe entre la majorité et la minorité, entre le Gouvernement et le Parlement. Il est aussi d'avis qu'il importe de sensibiliser les électeurs sur les questions qui les préoccupent, d'informer l'opinion publique sur le stade des travaux parlementaires, un rôle de premier rang revenant à cet effet à la presse. Pour conclure, M. Fandel invita tous les députés à travailler, le prestige du Parlement étant à ce prix.

Voici le texte intégral de l'allocution du Président de la Chambre, M. Romain Fandel :

« Mes chers collègues,

Au moment où vous avez bien voulu me renouveler votre confiance et m'élever, pour la seconde fois, à la présidence de cette assemblée, mes premières paroles seront des paroles de reconnaissance pour la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner et que je m'efforcerai de mériter. Vous me permettrez également de me faire l'interprète de tous mes collègues du Bureau, Vice-Président et Secrétaires, pour vous transmettre l'expression de leur gratitude, et j'y joindrai l'expression de la mienne pour la collaboration franche et loyale qu'ils n'ont cessé de m'apporter dans l'accomplissement de ma tâche.

A notre sympathique doyen et aux secrétaires d'âge, qui ont fait preuve de beaucoup de dynamisme et de doigté, je présente les compliments mérités de la Chambre des Députés. A tous les trois, je souhaite de conserver cette ardeur juvénile qui — nous l'avons constaté avec plaisir — ne représente plus le privilège de la seule jeunesse.

La joie de nous retrouver est cependant considérablement diminuée par le coup brutal qui a été asséné

à ce parlement il y a une dizaine de jours, par la disparition du député Pierre Schockmel. Le Bureau a cru de son devoir de fleurir la place où siégeait avec tant de dignité l'honorable Monsieur Pierre Schockmel. J'ai souligné, sur sa tombe, les mérites de ce grand parlementaire, et je suis certain qu'en honorant tout-à-l'heure la mémoire de notre ami Pierre Schockmel, la Chambre a associé à cet hommage les noms de tous les collègues qui, au fil des années ont dû nous quitter pour toujours sans pour autant disparaître de nos mémoires.

Mes chers collègues, le président Pierre Gansen a esquissé devant vous l'ampleur de la tâche qui nous attend, et il ne s'est pas fait faute d'énumérer la longue liste de projets de loi que nous aurons à évacuer, au cours des semaines qui se trouvent devant nous, ainsi que d'une façon générale, au cours de la session qui vient d'être ouverte. A d'aucuns, ce programme peut paraître une gageure et des esprits bien intentionnés n'ont même pas hésité à qualifier de véritable tour de force l'élan que nous nous sommes proposé de prendre. Sur un point cependant, les avis et appréciations sont unanimes : si la Chambre réussit à réaliser ce programme, le dévouement inlassable du parlement lui vaudra le respect et l'admiration du pays tout entier. Encore faut-il ajouter que ce programme n'est forcément pas complet, et c'est ainsi que je me permettrai, à titre d'exemple, d'ajouter à la liste qui vous a été donnée par Monsieur le Président Pierre Gansen deux lois que nous aurons certainement à voter avant la fin de la session, c'est-à-dire la loi cadre pour les classes moyennes et l'électorat passif des fonctionnaires de l'Etat, sans parler de certaines réformes sociales qui devront être réalisées dans des délais prévisibles, si le vœu de ce parlement doit être respecté. Je mentionnerai, dans cet ordre d'idées la protection des jeunes travailleurs, l'ajustement des pensions et rentes au niveau de 1965, la création de comités mixtes d'entreprise, et d'autres projets de loi dont le Conseil d'Etat est actuellement saisi.

Pour parfaire cette œuvre, je devrai pouvoir compter sur la collaboration compréhensive du Gouvernement, des groupes politiques, des commissions spéciales et permanentes, ainsi que surtout sur la coopération efficace des rapporteurs.

Oui, mes chers collègues, il est vrai que les regards du pays tout entier sont braqués sur ce Parlement et sur chacun de ses membres. Ce serait sousestimer l'intelligence et la clairvoyance des électeurs luxembourgeois si nous nous leurrions de l'illusion qu'ils attendent de nous de mesquines querelles partisans, des injures personnelles et des discussions stériles.

Si nous voulons vraiment revaloriser la fonction parlementaire, ce que tout un chacun semble souhaiter, si nous voulons vraiment réagir contre l'effacement ou l'abdication du parlement, il faudra que nous prenions conscience, non seulement de nos droits, mais aussi et surtout de nos responsabilités constitutionnelles et de nos devoirs.

Pour atteindre cet objectif, j'ai déjà souligné, en accédant pour la première fois à la présidence de cette assemblée, que nous aurons à repenser totalement le problème de nos méthodes de travail.

Pour illustrer ce que je viens de dire, je ne mentionnerai que l'exemple du projet de loi que nous serons appelés à discuter dans deux jours, donc jeudi prochain. Ce projet de loi réclamé pendant une vingtaine d'années, a été déposé à la Chambre en 1951. Le Conseil d'Etat a émis son avis en 1963, donc douze ans plus tard, le projet a été remanié et amendé par tous les Gouvernements qui se sont succédé depuis 1951, la Commission spéciale l'a repris sur le métier, elle l'a encore modifié, et c'est ainsi que ce projet, déposé en 1951, ne deviendra loi que dix-sept ou dix-huit ans plus tard.

Il serait, dès lors, vain de vouloir se dissimuler que le moteur est réellement grippé. Voilà pourtant, mes chers Collègues, ce qui nous vaut les critiques des électeurs luxembourgeois, et il faut bien convenir que tous leurs griefs ne sont pas injustifiés.

Nos méthodes de travail n'ont pas changé depuis cinquante ans.

Certes, il faut tenir compte des particularités inhérentes au mandat parlementaire luxembourgeois. Il ne faut pas oublier qu'en dehors de son mandat politique, chaque député exerce une profession et qu'il ne eut consacrer à l'accomplissement de sa tâche le même temps que son collègue étranger ou encore les membres d'assemblées parlementaires internationales.

Il convient d'ajouter à cela que la technicité et le volume des matières qui sont portées devant le Parlement ont augmenté d'une façon considérable, ce qui place le Parlement, mal équipé, dans une position d'infériorité très nette par rapport à l'exécutif qu'il devrait et qu'il doit contrôler.

Pour remédier à cet état des choses, j'ai soumis au Bureau et à la Commission de Travail un certain nombre de propositions qui visent toutes un premier but : adapter l'équipement administratif et technique de la Chambre des Députés aux exigences de l'an 1967.

Dans ce cadre, la Chambre, sans céder à la tentation de l'hydrocéphalie et sans méconnaître la loi de Parkinson, se dotera elle-même d'un équipement administratif et technique convenable. Le statut du personnel de la Chambre sera soumis aux groupes politiques, et ici comme en matière financière, je saurai veiller à la transparence absolue de toutes les opérations.

Dès mon entrée en fonctions, le 6 juillet 1967, j'ai fait procéder à un inventaire détaillé de tous les projets de loi actuellement soumis aux commissions de la Chambre des Députés. Ce relevé a été communiqué à tous les groupes politiques, le 10 août. Dès le 13 septembre, la Commission de Travail s'est réunie pour arrêter la marche des travaux parlementaires. Le calendrier de ces travaux se trouve entre les mains de tous les députés, ceci pour vous permettre de prendre, en temps utile, les dispositions nécessaires.

Je me réjouis de pouvoir constater que les commissions spéciales et permanentes se sont réunies depuis le mois de septembre, pour préparer tous les projets de loi qui ont été inscrits à l'ordre du jour.

Je me plais à rendre hommage à la commission spéciale du projet de loi portant réforme de l'impôt sur le revenu. Cette commission a déployé des efforts surhumains, et j'ai la conviction que la commission spéciale du Budget ainsi que les autres commissions se sentiront stimulées par cet exemple. Ce qui vaut la peine d'être relevé, c'est le fait qu'au sein des commissions, les membres de la majorité et ceux de la minorité ont rivalisé de zèle et d'esprit de collaboration, présage encourageant pour la discussion publique qui suivra le travail des commissions.

Un Parlement, pour quoi faire ? Voilà la question qui a été posée par le député français André Chardernagor, dans un ouvrage qui vient d'être publié et dont je me permets de recommander chaudement la lecture. L'auteur a raison de dire que la crise qui traverse actuellement l'institution parlementaire dans le monde, justifie la question.

A cette crise générale, qui a son origine dans les difficultés d'adaptation des procédures et des méthodes parlementaires à la solution des problèmes complexes posés par la gestion des sociétés modernes, il est des remèdes que d'autres pays ont déjà utilisés avec succès. Il nous appartient à tous de définir les voies de la réforme indispensable, en fonction des expériences que nous avons faites.

L'opinion luxembourgeoise veut-elle que son Parlement soit autre chose qu'une Chambre d'enregistrement ? Nous ne saurions plus nous dérober à la réponse à cette question. Si nous voulons réussir, il faut que le dialogue s'installe, dans cette Chambre, entre la majorité et la minorité, entre le Gouvernement et le Parlement.

Il nous appartient, mes chers Collègues, de sensibiliser les électeurs sur les questions qui les préoccupent, et je suis convaincu profondément que nous avons l'obligation d'informer l'opinion publique sur le stade de nos travaux. Et c'est ici, mes chers Collègues, qu'intervient le rôle important qui incombe à la presse. Comment pouvons-nous espérer que l'opinion publique soit éclairée objectivement, si nous continuons à nous retrancher derrière un mutisme qui n'est certainement plus de mise, au 20^e siècle ? Que de brocards injustes et de légendes, dont l'anti-parlementarisme s'est abondamment nourri ne résisteraient plus à une information objectivement conduite.

Dire qu'il faut travailler pour ne pas mériter le reproche d'être inactif et immobile, voilà peut-être une belle Lapallissade, et quand même, ce sont parfois les choses les plus élémentaires qu'il faut répéter le plus souvent. Et voilà, mes chers Collègues, à quoi je vous invite, et je ne terminerai pas sans vous avoir donnée l'assurance que je ne manquerai pas d'y prêter main forte, puisque le prestige de ce Parlement est à ce prix. »

A la suite de l'allocation du Président, M. Jean Wolter, qui succède à M. Pierre Schockmel sur le banc du parti chrétien social, prêta le serment constitutionnel. Il rappela également les mérites de son prédécesseur et ajouta qu'il ferait de son mieux pour être digne de la confiance de ses électeurs.

La Chambre procéda alors à la constitution des différentes commissions. Elle accepta la démission de M. Marcel Meris comme greffier principal et lui conféra le titre honorifique de ses fonctions. Ensuite M. Camille Linden, jusqu'alors greffier adjoint, fut élu greffier principal de la Chambre des Députés.

Voici la composition des commissions permanentes de la Chambre pour la session ordinaire de 1967-68.

1) Commission des Pétitions : MM. Berchem, Hauptert, Hoffmann, Hurt, Margue, Reisdorfer, Rumé, Schilling, Schlechter, Sinner, Wolff.

2) Commission des Comptes : MM. Berchem, Chlecq, Ewen, Ferring, Gansen, Kirsch, Kons, Reisdorfer, Schilling, Useldinger, Winkin.

3) Commission des Affaires Etrangères : MM. Bech, Biever, Ewen, Herr, van Kauenbergh, Krieps, Margue, Emile Schaus, Eugène Schaus, Schreiner, Wohlfart.

4) Commission des Affaires Militaires : MM. Hansen, van Kauenbergh, Kirsch, Mme Lulling, MM. Mosar, Rumé, Spautz, Thorn, Wagner.

5) Commission des Affaires Sociales : MM. Berchem, Chlecq, Gallion, Grandgenet, Hengel, Hildgen, Krieps, Lucius, Spautz, Wolter.

6) Commissions des Finances et du Budget : MM. Bech, Hildgen, van Kauenbergh, Kollwelter, Krieps,

Mme Lulling, MM. Mosar, Eugène Schaus, Urbany, Wolter.

7) Commission des Affaires Economiques : MM. Bech, Elvinger, van Kauenbergh, Kollwelter, Krieps, Mme Lulling, MM. Schreiner, Useldinger, Wagner, Wolff.

8) Commission permanente des dommages de guerre : MM. Chlecq, Glesener, Hauptert, Hoffmann, Hurt, Knauf, Mosar, Rumé, Schaffner, Wohlfart.

9) Commission agricole : MM. Abens, Diederich, Ferring, Hansen, Hurt, Ney, Steichen, Useldinger, Winkin, Wirtgen, à voix consultative : MM. Duhr, Kons, Schaffner, Schlechter.

10) Commission de l'Enseignement : MM. Herr, Knauf, Mme Lulling, MM. Margue, Ney, Emile Schaus, Schreiner, Thorn, Urbany, Wohlfart.

11) Commission consultative du contentieux juridique : MM. Bech, Biever, van Kauenbergh, Krieps, Margue, Eugène Schaus, Useldinger (Remplaçants du P.C.S. : MM. Herr, Lucius, Mosar).

12) Commission des Traitements : MM. Bech, Hansen, Hildgen, Kollwelter, Mosar, Reisdorfer, Schlechter, Thorn, Urbany, Winkin, Wohlfart.

13) Commission des Transports : MM. Bech, Hengel, Hildgen, Kirsch, Kollwelter, Margue, Schlechter, Thorn, Urbany, Winkin.

La Présentation de la Section des Sciences Morales et Politiques de l'Institut grand-ducal

Le 24 octobre 1967 a eu lieu à Luxembourg, au grand auditorium de Radio-Luxembourg, une séance académique à l'occasion de la présentation de la Section des sciences morales et politiques de l'Institut Grand-Ducal, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Rappelons que l'Institut Grand-Ducal fut créé par un arrêté royal grand-ducal du 24 octobre 1868. L'Institut comprenait à ce moment là une Section des sciences historiques, une Section des sciences naturelles et mathématiques et une Section des sciences médicales.

La Section de linguistique, de folklore et de toponymie fut créée le 26 novembre 1935, la Section des arts et des lettres fut installée par un règlement ministériel du 5 janvier 1962 et la dernière Section, celle des sciences morales et politiques, fut créée par un règlement ministériel du 23 novembre 1966.

Cette Section a pour but de cultiver l'étude des sciences morales et politiques et de favoriser leur diffusion. Elle est divisée en trois sous-sections, une pour la philosophie, une pour les sciences sociales, politiques et économiques et une sous-section pour la science juridique.

La présidence de la Section des sciences morales et politiques a été confiée à M. Alphonse Huss, Procureur Général d'Etat honoraire. La composition de cette nouvelle section est la suivante :

Membres effectifs : MM. Georges Als, directeur de STATEC; Ernest Arendt, avocat-avoué; Alex Bonn, avocat-avoué; Bernard Delvaux, avocat-avoué; André Heiderscheid, l'abbé, rédacteur au « Lux. Wort »; Carlo Hemmer, directeur de la Chambre de Commerce; Jean-Paul Harpes, professeur; Joseph Kauffman, directeur du contentieux des ARBED; Armand Kayser, prés. hon. de l'Office des Ass. sociales; Léon Liesch, juge de paix; Roger Maul, président de la Chambre des comptes; Ernest Muhlen, fonctionnaire de la CECA; Pierre Pescatore, juge à la Cour de Justice des Communautés européennes; Jules Prussen, professeur; Gaston Schaber, directeur de l'Institut pédagogique; Paul Schröder, professeur; Paul Weber, l'abbé, professeur au Grand Séminaire; Marcel Wurth, procureur d'Etat.

Membres d'honneur : MM. Jérôme Anders, Conseiller de Gouvernement hon.; Joseph Bech, président d'honneur de la Chambre des Députés; Pierre Biermann, professeur hon.; Charles-Léon Hammes,

président hon. de la Cour de Justice des Communautés européennes; Michel Kohl, le chan., docteur en sciences économiques; S. Exc. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour; S. Exc. Pierre Majerus, Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg; Marcel Reckinger, président hon. de la Cour sup. de Justice; Marcel Reding, l'abbé, professeur à l'université, Berlin; Eugène Rodenbourg, vice-président hon. de la Cour sup. de Justice; S. Exc. Lambert Schaus, Ambassadeur et avocat hon.; Paul Weber, directeur hon. de la Chambre de commerce; Félix Welter, président du Conseil d'Etat; Albert Wehrer, ministre plén. hon., décédé le 31 octobre 1967, avait également été nommé membre d'honneur de la nouvelle Section des sciences morales et politiques.

De nombreuses personnalités assistèrent à la séance académique au cours de laquelle fut présentée la nouvelle Section de l'Institut Grand-Ducal, notamment plusieurs membres du Corps diplomatique, M. Emile Reuter et M. Joseph Bech, Ministres d'Etat honoraires et Présidents d'honneur de la Chambre des Députés, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Culturelles, M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et du Budget, M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et Mgr Alphonse Turpel, représentant Mgr l'Evêque de Luxembourg.

Voici le texte du discours prononcé au début de la séance académique par M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Culturelles :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Voilà cinq ans, que, dans cette même enceinte et avec le même concours spontané et admirable des organes directeurs de Radio-Télé-Luxembourg, fut installée la cinquième partie de l'Institut Grand-Ducal : celle des Arts et Lettres. Ce soir, une œuvre presque séculaire, entreprise par le Prince Henri, Lieutenant-Représentant du Souverain de 1868, pour doter le Luxembourg d'une espèce d'ordre scientifique, dans lequel se rejoindraient les meilleures forces créatrices du pays, va se terminer par l'adjonction aux autres de la Section des sciences morales et politiques. Le grand cercle des disciplines de la connaissance, logées dans cette fondation nationale, se formera donc par un segment important des activités culturelles et provoquera, de ma part, des considérations qui se rapporteront, tout naturellement, au fondement de l'édifice spirituel, centre de toutes les spéculations sur l'Homme, son Être et sa Destinée.

Peut-on se déclarer d'accord avec le professeur italien Raffaele Pucci, se prévalant du mérite d'analyser toute notre époque, en découvrant ses caractéristiques dans l'inspiration de la dialectique marxiste, dans la géométrie non-euclidéenne, dans la structure axiomatique, dans la méthode phénoménologique, dans la théorie de la forme, dans la doctrine de la relativité, dans la pratique de la psychanalyse, dans le surréalisme artistique et dans la généralisation de la cybernétique ? Pour ma part je n'irai pas sou-

lever trop d'objections à l'encontre de cette énumération, dont l'arbitraire me paraît être identique à celui d'autres indications non moins péremptoires, alors que leur degré de justesse serait le même, à peu de chose près. Car je ne doute pas qu'il serait possible d'expliquer, approximativement, l'évolution du monde moderne et le changement continu de ses aspects dans l'histoire impénétrablement la même, quoique toujours dissemblable à toutes ses parties passées, en exaltant la grandeur du progrès selon les visions bourgeoises; en proclamant avec Schopenhauer la vanité de tout ce qui se fait; en voyant dans le temps, avec Kierkegaard, moins un passage nécessaire qu'une répétition possible; en insistant, à la manière de Nietzsche, sur la décadence dans le progrès, sinon, avec l'école phénoménologique, sur sa fatalité et en faisant de Heidegger le prophète de l'être oublié dans les opulences du développement. Ce qui nous amènerait inévitablement à constater qu'un historicisme quelconque semble provoquer, automatiquement, un anti-historicisme, que le rationalisme dans la présentation des faits se voit bien vite déclassé par un irrationalisme de la même virulence et que, de l'histoire de la philosophie à la philologie de l'histoire, il y a assez de place pour loger tous les systèmes possibles, n'apportant, à tour de rôle, qu'une seule connaissance certaine : celle qu'imposera le contexte technico-scientifique de l'électronique, de l'automatisme, de la cybernétique et des pratiques thermonucléaires. Et là encore nous ne serons guère à l'abri d'une nouvelle théorie qui pourrait s'appeler probabilisme, condamnée dès sa naissance, elle aussi, à céder le pas à une doctrine de l'Improbable. Inutile, dès lors, de se réfugier dans le domaine des Sciences exactes. Partout les bases seront secouées, les lois mises en doute et les vérités admises ébranlées. C'est ainsi qu'à la notion du « monde » a répondu celle de « l'anti-monde », à la notion de la « matière », celle de « l'anti-matière ». Les théories de la relativité et des « quanta » n'ont pas seulement réussi à révolutionner les sciences, tant naturelles que philosophiques, mais encore à faire mettre sur un même plan les affirmations et leurs contraires, les vérités et les hypothèses, les phénomènes d'intégration et les faits de désagrégation. La Vérité n'est plus une; elle devient multiple, elle engendre sans cesse, et d'autres naissent qui, sur des voies parallèles, fuyant apparemment l'Unique, tendent vers quelque chose d'inconnu. Et voilà qu'avec cette multiplication progressive des vérités, les sciences elles-mêmes se font polycéphales : avec quel enthousiasme les savants ne parlent-ils pas, déjà, des physiques, alors qu'hier la physique était leur domaine de prédilection ?

Où peut-on trouver encore, dans ce tourbillon de thèses et d'antithèses, de propositions et de contre-propositions, d'inventions et de découvertes, un centre absolu d'intelligibilité, à partir duquel la Totalité redeviendrait visible ? La réponse à cette question se fera de plus en plus difficilement, depuis que les scientifiques s'ingénient à oublier, dans l'application de leurs lois particulières, le monde humain et l'univers complet, en allant occuper quelque part un territoire arbitrairement constitué: Ils sont de moins en moins

outillés pour avoir une vue générale sur le Tout, quand, en spécialistes, ils se subdivisent en différenciateurs, épris du détail, passionnés pour l'atome et perdus à tout ce qui, dans l'infiniment petit, est encore fissile. Ainsi les grandes époques de la Science tendent à rejoindre, par l'effet, les temps de l'ignorance, les esprits universalistes ne trouvant plus l'atmosphère propice à leur structure intellectuelle : impossible de connaître l'ensemble des sciences et d'embrasser, dans un seul regard synthétisant l'immensité des champs cultivés du Savoir. L'analphabétisme des illettrés d'hier a été un fléau. Celui des lettrés de demain sera une catastrophe morale et spirituelle. D'autant plus que les critères de toute science, réellement dispensatrice de connaissances valables, ne sont que superficiellement respectés : l'objectivité dans la présentation des faits; l'estime sans faille manifestée à l'égard de tout autre chercheur; la liberté absolue du penser; la renonciation au dogmatisme dans le domaine du réel; l'honnêteté intellectuelle à toute épreuve; la dominance des activités spirituelles; la clarté « optima » dans les expressions et la vérification des affirmations.

Dans cet état de choses les seuls polémistes trouvent matière à se faire des noms par le rapetissement systématique des scientifiques, qui, dans le domaine de la culture, en s'adjoignant les ingénieurs, bâtisseurs d'un monde nouveau, font encore profession de créateurs. En confondant les causes superficielles des changements avec les effets déséquilibrants que ne cesse de provoquer l'emploi abusif des découvertes et des inventions, ils s'acharnent à dire du mal et des auteurs constructeurs et des savants désintéressés. Leur imagination surchauffée va chercher très loin les plus grossières déformations. Ainsi ils paraissent prendre plaisir à leur propre jeu et se mettre à croire véridiques leurs proclamations curieusement infirmantes :

Alors que les philosophes tout court se font les détecteurs du Béant qu'ils cherchent à combler par du Néant, que les philosophes de la justice humaine agissent en bons gardiens de la crise du droit, que les psychologues aiment les danses macabres qu'ils ont organisées dans les ténèbres de l'Irresponsabilité, que les historiens se transforment en métahistoriens du Tout-bouge-et-rien-ne-change et que les physiciens, en métaphysiciens sans foi, deviennent les fourriers attirés des psychanalystes, les ethnologues livrent leur « doping » intellectuel aux nationalistes, les juristes se plaisent à plaider en incomparables comparatistes, les linguistes se muent en abracadabristes, les poètes retrouvent le repos de leurs âmes dans les statistiques du business littéraire, les littérateurs se perfectionnent dans l'art de déformer le goût poétique, les théologiens, en analysant la Trinité, découvrent leurs adjuvants dans les mathématiques, les chimistes persistent à saupoudrer la paix qui ne cesse d'exploser et les sociologues se disent les sauveurs de l'humanité, tandis que les naturalistes risquent enfin les bonds qui leur permettent de se préparer, dans le surnaturalisme, une demeure moins mortellement mutilée que l'autre.

Il y a, bien sûr, beaucoup trop d'exagération dans cette manière de voir les choses. En mettant les appa-

rences à la place des faits, les pince-sans-rire ont l'air de se moquer éperdument des aiguillonneurs du Progrès, dont ils aimeraient à être les tout premiers hérauts. L'exagération, cependant, n'est que l'attirail, par lequel un état, pour le moins équivoque, est mis en évidence. Bien que l'ensemble des activités scientifiques et techniques, sérieusement faites et consciencieusement poursuivies, soit une continuation, dans le temps et par personnes interposées, de la puissance créatrice de Dieu, dont les collaborateurs humains, faits à Son image, amplifieront l'œuvre, une mise en garde permanente s'impose à l'égard de ceux qui, en faisant fi de la grandeur initiale de leur mission, verraient dans les produits toujours plus fins, toujours plus compliqués et toujours plus puissants de leurs occupations une fin en soi. Aucune science, ni aucune technique, quelle que puisse être la force révolutionnaire des connaissances qu'elle transmet et des bouleversements qu'elle opère, n'est une panacée pour l'humanité à la recherche de son unité perdue.

La philosophie du pluralisme, conséquence de plus en plus évidente des sciences techniques et des techniques scientifiques nouvellement développées, est appelée à modérer le zèle simplificateur de certaines célébrités, prêtes à proclamer l'unicité de leur système de voir l'Univers et d'expliquer les phénomènes visibles et invisibles, tangibles et impalpables de l'Existence. En augmentant, presque démesurément, ses possibilités de régner dans le monde, par le monde et sur le monde physique, l'homme parviendra seulement à se dominer, quand il arrivera à faire croire dans les mêmes proportions, par un mécanisme approprié de synchronisation et de similarisation, ses dimensions métaphysiques. Voilà le drame, qu'en acteurs malgré nous, nous avons à jouer, et voilà le tragique, dont nous sommes les bien coupables victimes. Faut-il, en le constatant, vitupérer le Progrès ou avouer notre impuissance à accorder les deux pouvoirs ? Le crime que nous commettrions, en le faisant, serait de la même gravité, de quelque côté que nous voulions diriger nos yeux affolés ou nos regards désapprouvateurs.

Pour quiconque a l'habitude de suivre le mode spécifiquement humain du devenir à travers l'actualisation concrète des énergies potentielles, accordées par la nature, le progrès scientifique et technique doit apparaître comme une augmentation continue des moyens mis à sa disposition, pour qu'il puisse avancer aussi sur les plans moral, philosophique, culturel et spirituel. Sa manière de vivre, de plus en plus humainement, dans une aisance matérielle et spirituelle expansive ne saurait se faire qu'en fonction de la bonne volonté qu'il mettra à produire de nouvelles valeurs, intérieurement et extérieurement, en se servant des nouveaux moyens, créés à ses meilleures intentions. L'orientation de son existence dépendra donc de son libre choix. L'enjeu permanent du progrès, ce sera sa liberté. Et le voilà pris dans les tenailles d'un paradoxe sans fin : ce qui avait été conçu pour lui acquérir plus de liberté dans l'indépendance élargie de ses actes quotidiens, en le pervertissant, tend à se corrompre et à se transformer en menace croissante pour sa liberté in-

dividuelle. L'ultime but de ses recherches, de ses inventions et des réalisations est de l'immuniser contre les effets meurtriers de toute force destructrice par le changement incessant des influences néfastes en potentiel de bienfaisance. Mais, en agissant ainsi, il renonce à une partie de sa liberté au seul bénéfice des machines-outils de son mieux-être. En se rendant indépendant par rapport aux inimitiés de la nature, il multiplie les chaînes de son interdépendance dans l'enchevêtrement des tendances identiques que la collectivité dit illimitées. Par les excès dans l'emploi de ses produits et de ses constructions, il réduit à l'absurde l'utilité de ses aides mécaniques et les buts mêmes, pour lesquels elles ont été faites. Regardez le système des communications qu'il a imaginé pour faire fonctionner la vie dans ses grandes villes ! Alors qu'il met en circulation des engins toujours plus puissants, faits pour atteindre des vitesses stupéfiantes, il augmente, en même temps et au même rythme, les feux rouges et les écriteaux, limitant les vitesses. Et, à la fin, sa voiture ne dépassera guère, en moyenne, la célérité d'un homme en marche. Mais quel luxe d'appareils, de machines, de moteurs, de bruits et de fureurs, quelle dilapidation de fonds individuels et collectifs pour en arriver à ce piètre résultat ! Et n'oubliez pas l'énorme somme de santé que cet homme en progrès fait mettre en danger par la multitude d'agents guérisseurs qu'il lance sur le marché mondial, afin que l'imbécillité des pillulards s'en empare pour les avaler en permanence ! Vraiment, le génie visionnaire de Goethe n'a eu que trop raison. Son apprenti sorcier, en préfigurant l'humanité d'aujourd'hui, ne cesse de crier pour nous : « Je n'arrive plus à me défaire des esprits que j'ai appelés. »

Et pourtant, malgré le processus de la massification des hommes, parachevant la classification, selon Marx, et malgré la société ouverte qu'il engendre et qui, déjà, a peur des décisions individuelles à prendre partout où la liberté est appelée à se manifester, l'intelligence, elle non plus, n'est restée stationnaire. Elle a évolué, d'une façon admirable, en s'opposant plus fermement aux contradictions, en écartant plus résolument les nonsens et en suivant plus attentivement les émanations irrationnelles de la vie. Les chances de découvrir un champ toujours plus vaste de la Vérité ont augmenté. Le sens de l'humain a été élargi. La responsabilité de l'individu dans l'exercice de ses devoirs de compréhension, de valorisation et de formation, visant l'âme, le cœur et l'esprit, s'est aiguisée. Qu'il y ait une certaine désorientation, une impréparation momentanée à prendre les attitudes qui soient conformes à ces faits, personne ne le niera. Une instruction et une éducation mieux adaptées aux nouvelles situations pourront remédier aux hésitations passagères comme aux insuffisances provoquées par les précipitations du progrès. C'est dire que tout doit être mis en œuvre pour empêcher, d'abord, la dépersonnalisation de l'homme dans un grégarisme étouffant et pour garantir, ensuite, sa plus grande personnalisation au milieu des masses de plus en plus décolorées. Car, il faut à l'individu, au-delà de ses connaissances d'expert, un supplément de science et de culture, l'habilitant à fuir librement

l'emprise de sa profession, pour qu'il ait plus de chances de réussite sur un plan plus élevé.

Il y a d'autres secteurs, cependant, dans lesquels l'adaptation des institutions traditionnelles aux exigences des temps présents sera de rigueur. Si, en passant, je ne fais allusion qu'à deux d'entre elles, ce n'est certes pas pour épuiser le sujet, mais pour indiquer, à titre d'exemples, des champs d'activités soustraits, pour ainsi dire, aux transformations successives. Il y aura, sans le moindre doute, des progrès à réaliser dans le domaine du droit par la transposition graduelle des valeurs morales, que nous sentons vives et actives en nous, dans les mœurs comme dans le langage des juristes et des magistrats. Et en philosophie, mère de la Vérité, une et indivisible, peut-il y avoir stagnation et immutabilité ? Non, les philosophes auront tort de dire fixe, interchangeable, éternelle et donc inaccessible aux mutations la vérité bien approfondie et totalement exploitée comme génératrice du progrès. Car, ils ne pourront pas se fermer à certains phénomènes, démontrant que les périodes de *letheia*, d'obscurcissement, ne sont pas trop rares. Or, leur but étant la clarté, la clarté de plus en plus intensifiée au vu d'une foule grandissante d'humains, il sera toujours possible de mettre les nouveaux moyens au service de la Connaissance croissante de l'être dans son univers mieux exploré.

En définitive tout se ramènera à des problèmes de culture, c'est-à-dire aux vrais problèmes d'une humanité digne de ce nom, s'appropriant, par vocation, à participer plus largement aux formes multipliées de la vie sociale, intellectuelle et spirituelle, afin d'aller reconnaître, avec une conscience sans cesse subtilisée, sa propre grandeur dans l'unité fraternelle à parfaire.

Théoriquement le progrès permettra à l'individu de faire de ses produits, employés avec bon sens, les origines de nouvelles valeurs. Chaque valeur ainsi réalisée représentera pour lui un pouvoir d'élévation et pour les autres une source de puissance, s'ajoutant aux forces formantes, accumulées par tous et rendues extensives au point de déborder les frontières de l'existence nationale, pour répandre dans les espaces mi-vides de l'univers les émanations de la culture améliorée.

Et voilà révolu, tout à coup, le temps des échanges culturels sur petite échelle. Le processus de la « transculturation » précipitera le travail d'osmose déclenché par « l'acculturation » : demain le Japonais vivra à l'image de l'Américain, et l'Européen, dans ses attitudes comme dans ses habitudes, ne se distinguera plus guère des Indiens. Sera-ce un bien ? Sera-ce un mal ? Les lamentations sur la crise de la civilisation, proférées par les Spengler, Benda et Huizinga, auront-elles encore un sens, alors qu'inévitablement se produiront les assimilations à dimensions planétaires ? L'Individu répondra-t-il, en créateur ou en dissipateur, à ses obligations finales qui veulent qu'il s'accomplisse, en même temps, dans sa personnalité propre et dans son appartenance active à la collectivité communiant ? Cette civilisation en gestation, sera-t-elle à base émotive ? Réalisera-t-elle l'humanisme du travail, selon Giovanni Gentile, ou vivra-t-elle l'humanisme intégral, cher à Jacques Maritain ?

Saura-t-elle, enfin, donner un contenu valable, généralement reconnu, au terme trop déprécié du principe valorisateur de la créature pensante, portatrice de toutes les possibilités de perfection ?

L'intellect de l'homme, préparé par atavisme à des tâches supérieures et raffiné par une longue suite de générations conquérantes, un jour répondra à ces questions. Déjà il s'engage à faire éviter les excès mortels et les déviations funestes dans la pratique des instruments technico-scientifiques. Demain il saura écarter de sa voie ascendante les souffrances physiques trop voyantes. Et après-demain, en éliminant tout ce qu'il y a encore d'inhumain dans ses habitudes d'agir, de penser et de sentir et en cessant de faire violence à la nature ambiante, à ses sens, à la dignité humaine, à son corps, aux communautés naturelles, à l'esprit, à l'âme, aux principes de la justice, de la liberté et de la tolérance, il cultivera à nouveau ses plus grandes qualités : celle de la réflexion dans l'humilité et de la méditation, ressurgissant de l'amour.

La distance, toutefois, séparant le homo faber, le homo oeconomicus, le homo ludens, le homo timens ou simplement le homo viator du homo victor qui sera le homo maximus de nos rêves, est terriblement grande, puisque la transaction entre le nécessaire et l'idéal exigera une très longue confrontation des exigences de l'esprit avec les événements, les mœurs et les lois, sur lesquels elles devront agir en permanence. Mais l'inquiétude même des masses, née des opérations, des améliorations, des renovations et des conversions modifiantes du progrès, d'une façon inespérée pourrait aider à métamorphoser aussi la vie intérieure de l'individu. En effet, la peur, dardant l'être dans tous les recoins de son existence, est à même de passer du physique au métaphysique, pour y préparer le triomphe de la spiritualité.

En le disant et en y croyant avec la force du vaincu qui, dans son propre ébahissement devant les travaux du génie inventif des savants, entrevoit l'immensité des puissances sans nom, venant de l'âme, je me sens placé tout à coup entre les pressions dialectiques, exercées par deux des meilleurs créateurs de la civilisation occidentale : Pascal et Hölderlin. Le premier se fait prophète pour dire : « Tout ce qui se perfectionne par le progrès, périra par le progrès », — et il est dans le vrai. Le second, en bon visionnaire, proclame : « Mais là, où existe le danger, croit aussi ce qui sauvera », — et il n'a pas tort. L'incompatibilité des affirmations n'est qu'apparente. Elle vient illustrer d'une manière probante l'incommensurable équivoque, dans laquelle nous persistons à raisonner, en appliquant au domaine de la vie matérielle les termes visant les états de la réalité spirituelle. Les deux auteurs se complètent, ne se confirmant mutuellement. La matière, subordonnée à l'esprit, et le progrès, contrôlé par la raison, ne se feront jamais autodestructeurs, bien au contraire, celui qu'ils s'obstineront à servir puisera en eux, inlassablement, l'essence de son achèvement existentiel.

Pour l'homme sainement humain le désespoir est une absurdité.

Voilà la devise que je me permets de transmettre à la nouvelle Section, en souhaitant qu'elle devienne celle de tout l'Institut Grand-Ducal. »

Après le discours du Ministre des Affaires Culturelles, des allocutions furent prononcées successivement par Monsieur Nicolas Margue, Président de la Section historique, M. Robert Stumper, Président de la Section des sciences naturelles, M. le docteur Jean Neuen, Secrétaire de la Section des sciences médicales, M. Joseph Hess, Président de la Section linguistique, de folklore et de toponymie, M. J.-P. Erpelding, Président de la Section des arts et des lettres, et M. Alphonse Huss, Président de la Section des sciences morales et politiques.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution du Président de la Section des sciences morales et politiques :

« Altesses Royales,
Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Ministres,
Mesdames,
Messieurs,
Chers Collègues,

En l'année 1793, en France, la Convention révolutionnaire avait, sur la proposition de l'abbé Grégoire, décidé la suppression de „toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la Nation”. Contre ces académies, on avait, en effet, soulevé le grief de porter atteinte à l'égalité entre citoyens. Mais déjà le 25 octobre 1795 ou, si on préfère, le 3 brumaire de l'an IV, la chose était rétablie sous la forme de l'„Institut national des sciences et des arts”, divisé en trois sections, celle des sciences physiques et mathématiques, celle des sciences morales et politiques, celle de la littérature et des beaux-arts. Malheureusement une réforme réalisée par le Premier Consul, suivant arrêté du 3 pluviôse an XI, réorganisait l'Institut de façon à supprimer, par préterition, la section des sciences morales et politiques : Bonaparte avait trouvé qu'elle s'était par trop intéressée à sa politique à lui. La „classe” des sciences morales et politiques — comme elle fut appelée — ne fut rétablie que sous la monarchie de juillet, sur l'initiative de Guizot, aux termes d'une ordonnance royale du 26 octobre 1832.

Ce bref rappel de l'évolution historique d'une institution analogue à la nôtre dans un pays beaucoup plus étendu n'entend pas hisser nos modestes efforts à la hauteur qui est marquée, à l'étranger, par des compagnies de grand prestige et dont les membres, en style élevé, sont parfois taxés d'immortalité. Mais, si le Grand-Duché ne sait guère mettre sur pied, dans les différents domaines du savoir humain, des institutions pouvant se mesurer avec celles des grands pays, du moins se reconnaît-il le droit et s'imposera-t-il même le devoir de consacrer à des réalisations, dans ces mêmes domaines, des forces en proportion avec son importance territoriale et démographique.

Les membres de la Section des sciences morales et politiques apprécient hautement la bienveillance

du chef de l'Etat, la clairvoyance du ministre des affaires culturelles et l'esprit fraternel des autres sections de l'Institut qui ont permis à leur section de voir le jour.

Je voudrais ici exprimer toute la gratitude de notre section à Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse qui ont bien voulu, en ce jour faste, confirmer, par Leur haute présence, l'intérêt qu'Elles portent à la culture de l'esprit et qui, de ce fait, font bénéficier la nouvelle section du plus précieux des encouragements. Le haut patronage accordé à l'Institut grand-ducal par le Grand-Duc permet à ses membres d'emprunter, en faveur de leurs activités, quelque chose du prestige et de l'autorité du plus haut personnage de l'Etat. Ce protectorat corrélativement leur impose des devoirs dont, j'en suis certain, ils sont pleinement conscients et dont le premier sera celui de l'objectivité scientifique, celui de s'élever au-dessus de la mêlée des conflits idéologiques.

Nous tenons particulièrement à dire toute notre reconnaissance à Monsieur le Ministre des Affaires culturelles qui a su distinguer la nécessité de créer une section de l'Institut grand-ducal s'occupant spécialement des sciences morales et politiques et d'assigner ainsi officiellement à ces branches leur place dans la vie intellectuelle du pays. Cette initiative heureuse marquera une étape dans l'histoire des institutions culturelles du Grand-Duché.

A ceux qui seraient étonnés, devant le titre appliqué à notre section, il convient de dire, encore que toute définition soit réputée périlleuse, que l'expression „sciences morales” prend ici une signification large et qu'elle vise une série de disciplines ayant un objet susceptible d'être envisagé de façon transcendante. Il en est pareillement des sciences dites „politiques” qui, au-delà des affrontements de groupes, observent et analysent la Chose publique, considérée sous ses divers aspects. Toutes ces disciplines trouvent leur expression dans des activités de l'esprit humain dont le plein épanouissement et dont le pouvoir créateur postule une ambiance de liberté. Feu Léon Metzler, dans une belle page, introductive de son livre sur „L'Humanisme juridique” n'a-t-il pas écrit, visant particulièrement la science du Droit : „La liberté organisée, disciplinée est son climat propre; l'avenir, illuminé de confiance et d'espoir, l'objet de ses recherches”.¹⁾ C'est ce climat que l'Institut grand-ducal — j'en suis certain — sait offrir à ses membres de toutes catégories.

Il importe de relever que l'art. 8 de notre règlement prévoit la division de notre section en trois sous-sections qui sont appelées à vouer leur attention respectivement à la philosophie, aux sciences sociales, politiques et économiques et à la science juridique. Sans doute ces branches scientifiques n'ont pas la précision et leurs conclusions ne sont pas revêtues de la force d'évidence qui est celle des sciences dites „exactes”. Mais elles postulent néanmoins cet esprit d'abstraction et de synthèse, cette attitude objective

et critique comme aussi cette recherche systématique à l'aide d'une terminologie rigoureuse qui sont le propre de la méthode scientifique.

Des connexions profondes existent entre les différentes branches scientifiques relevant de notre section, dont elles garantissent la cohésion. Or les tenants de la philosophie et de la science juridique ressortissent, pour la plupart, à une corporation bien développée, à un milieu jouissant d'une vie spirituelle autonome, empreinte de traditions solidement assises. Quant à la science économique et la science sociale, ce n'est que plus récemment qu'elles ont commencé à être cultivées davantage dans notre pays en des débuts prometteurs qui demandent à être encouragés. Cette situation spéciale pose à notre section un problème qu'elle ne manquera pas de résoudre.

Les dernières décennies — le fait est constant — nous ont apporté des progrès impressionnants dans l'application des sciences exactes et qui ont conduit, dans certains domaines de la technique, à des réalisations d'une envergure importante et inattendue. Cette accélération inouïe du progrès matériel a provoqué des répercussions dans bien d'autres domaines. Il a suscité des problèmes politiques, économiques, sociologiques, et surtout moraux qu'il y a une nécessité impérieuse de résoudre de façon rationnelle. Car nul n'en ignore, le déséquilibre entre le progrès technique et le progrès moral est de nature à produire des tensions qui peuvent être mortelles pour notre civilisation.

Le grand penseur français André Siegfried, philosophe des civilisations s'est penché sur le problème. Pour lui, la science est curiosité, la technique application : la technique n'est qu'un moyen mais qui se fonde sur la science : la révolution mécanique des temps modernes « n'a été possible que parce que les penseurs, mathématiciens et philosophes du dix-septième siècle, avaient doté l'humanité occidentale d'un instrument de raisonnement scientifique en mesure de servir une économie industrielle quantitative ». ²⁾ D'après Siegfried, si la culture est par essence désintéressée, elle est néanmoins utile : la science n'est le plus souvent créatrice que si elle est désintéressée. Aussi, dans la pensée, une civilisation sans culture se stériliserait à la longue, une technique uniquement axée sur la pratique ne pourrait maintenir longtemps son rythme de progrès. ³⁾

De ces réflexions on peut tirer la conclusion en ce qui concerne la société humaine de la seconde moitié du vingtième siècle, qu'il importe de promouvoir, de pair, les sciences naturelles, physiques et mathématiques plus proches de la technique industrielle et les sciences morales et politiques. Quoique l'idéal de l'érudit à compétence universelle ne soit plus réalisable aujourd'hui, le souvenir des grands philosophes et écrivains qui furent en même temps de grands mathématiciens ou de grands naturalistes est là pour nous faire sentir le rapport étroit entre ces divers secteurs de la science. En ce qui concerne notre pays, la création de notre section aura souligné

¹⁾ Léon Metzler, L'Humanisme juridique. L'évolution du Droit sous l'angle culturel, Bruxelles, Luxembourg 1952, p. 10.

²⁾ André Siegfried, de l'Académie Française, Aspects du XX^e siècle, Paris, 1955, p. 221.

³⁾ op. cit. p. 222.

l'importance de cette conception de la science et de son rôle dans la société.

Au moment de la création de notre section, l'Institut grand-ducal comprenait plusieurs sections qui correspondaient à une division adéquate au gré des différentes branches et dont chacune répondait au besoin de favoriser le développement d'un secteur déterminé.

La section historique, l'aînée des sections de l'Institut se livre à la recherche désintéressée du passé de notre pays, considéré dans ses réalités politiques, culturelles et économiques et tend à mettre ce passé en rapport avec notre vie actuelle. La tâche entreprise par la section historique pourra rejoindre, sur certains points, les travaux de science politique à entreprendre par notre section. La section historique est placée sous la présidence de M. Nicolas Margue, ancien Ministre et éminent historien dont les mérites dans le domaine culturel ne se comptent plus.

La section des sciences naturelles entend concourir au progrès et à la propagation des sciences naturelles, physiques et mathématiques. Elle a depuis longtemps dépassé — sans le nier, je pense —, les efforts méritoires des Tinant et des Krombach, devanciers d'Edmond-Jos. Klein, lesquels tendaient à placer au centre de ses préoccupations scientifiques, avec la zoologie, la botanique systématique, domaines dans lesquels notre compatriote Julien Vesque, lauréat de l'Institut de France, s'est illustré à l'étranger.

Mais, en dehors de la „scientia amabilis”, d'autres disciplines, la biologie, la chimie, la physique, les mathématiques modernes, produits d'esprits subtiles et issus d'un raisonnement abstrait aigu, constituent des domaines extrêmement importants du point de vue de l'évolution de notre civilisation, et que la section des sciences naturelles entend cultiver. Son Président, M. Robert Stumper — faut-il le rappeler ici ? — est un grand érudit en même temps qu'un chercheur infatigable, tributaire à la fois de plusieurs disciplines.

Le développement imposant de la médecine durant ces dernières décennies souligne l'importance de la section des sciences médicales dont l'objet nous concerne tous — hélas ! — de la façon la plus directe. La section des sciences médicales vient de perdre, il y a quelques semaines seulement, son président, le D^r Pierre Felten, dont les qualités professionnelles et humaines étaient hautement appréciées de tous ceux qui l'abordaient. Le décès du D^r Felten a profondément ému les nombreux amis qu'il comptait parmi les membres de toutes les sections de l'Institut grand-ducal.

C'est le D^r Jean Neuen, dynamique secrétaire de la section des sciences médicales qui s'est chargé de représenter la section à la séance académique de ce jour.

La section de linguistique, de folklore et de toponymie s'est proposée un programme diversifié. En dehors des études linguistiques en général et de celles qui concernent notre idiome national en particulier, ainsi que des études folkloriques et toponymiques, la section a orienté ses efforts vers l'étude

des noms de famille luxembourgeoises et la publication d'un dictionnaire de notre dialecte. Nombreux sont ceux d'entre nous qui entretiennent avec le président de la section linguistique M. le prof. hon. Joseph Hess des rapports personnels fondés sur d'anciens souvenirs et empreints d'estime et de cordialité. Sa compétence étendue et notoire dans les disciplines de sa section lui assure une grande autorité.

La section des arts et des lettres, créée en 1962, fut, jusqu'à présent, la cadette des sections de l'Institut grand-ducal. Elle administre également un vaste programme qui s'étend, au-delà des littératures, à la musique, aux beaux-arts et à l'architecture. Après le décès de M. Marcel Noppeney, premier en date de ses présidents, M. le prof. hon. J.-P. Erpelding, l'un des romanciers les plus appréciés que compte notre pays, préside aux travaux de cette section.

A lui et à tous les orateurs portant ici la parole au nom des différentes sections-sœurs de l'Institut grand-ducal, je voudrais exprimer la gratitude sincère et profonde de la jeune section des sciences morales et politiques pour les paroles de sympathique accueil qu'ils ont réservées à la dernière venue parmi les sections de notre corporation. Le dévouement commun à la science crée des liens dont on ne saurait sous-estimer la solidité.

Je viens d'énumérer très sommairement les buts que les différentes sections de l'Institut grand-ducal ont respectivement envisagés. On en emporte l'impression que, par la création de la section des sciences morales et politiques, l'Institut grand-ducal voit l'édification de ses cadres parachevée. On peut dire que pratiquement toutes les branches du savoir humain sont maintenant représentées au sein de l'Institut grand-ducal. Celui-ci sera dorénavant à même de jouer pleinement le rôle que ses fondateurs ont entendu lui assigner.

Dans un pays qui est dépourvu d'une université nationale, l'Institut grand-ducal est appelé à remplir, sous une certaine forme et à un certain degré, partie des tâches dévolues aux établissements universitaires, lesquels, dans tous les pays, voient leur raison d'être non seulement dans un enseignement d'un niveau élevé mais surtout aujourd'hui dans l'impulsion donnée et le cadre offert à la recherche scientifique. En dehors des instruments de travail de cette recherche, la collaboration au sein des sections et sous-sections de l'Institut grand-ducal et éventuellement la collaboration entre sous-sections atteindra au résultat du travail d'équipe qui est l'une des caractéristiques de la recherche conçue d'après des principes modernes.

Bien que notre section n'ait pas encore achevé sa composition personnelle, j'aurais aimé à vous présenter individuellement nos membres d'honneur et nos membres effectifs, recrutés parmi tous ceux qui, dans les domaines de la philosophie, des sciences sociales, politiques et économiques ou dans le domaine de la science juridique se sont distingués par leurs travaux et ont ainsi contribué à enrichir le patrimoine culturel du pays. Les circonstances de temps ne le permettent malheureusement pas.

Je devrai me borner à remercier spécialement les personnalités éminentes qui ont accepté leur désignation comme membre d'honneur, de nous avoir prêté ainsi un précieux appui moral.

Une occasion comme celle qui nous réunit en ce moment est normalement consacrée à des manifestations de liesse. Malheureusement notre jeune section a déjà dû voir disparaître des rangs de ses membres d'honneur un homme éminent qui faisait en même temps déjà partie de l'Institut au titre de membre de la section historique. Vous aurez compris que je fais allusion à M. Albert Calmes, ministre plénipotentiaire honoraire, ancien professeur d'université, économiste et historien de grand renom, qui nous a quittés le 22 septembre dernier. Peu de temps auparavant il avait remercié, en des termes exquis, notre section de sa nomination en qualité de membre d'honneur. Savant d'une grande rigueur scientifique mais homme affable et distingué, il laisse le meilleur des souvenirs. Son œuvre lui survivra.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

En étroite solidarité avec les autres sections de l'Institut grand-ducal, la Section des sciences morales

et politiques s'attachera à servir, dans notre chère patrie, la vie et le prestige de l'esprit. Elle tiendra compte ainsi de la pensée de feu le Ministre de l'Education nationale Pierre Frieden, grand disparu auquel le développement de la vie culturelle dans son pays tenait passionnément à cœur, pensée qu'il a formulée dans les termes suivants: „L'axe des choses humaines, l'axe de la politique et même de l'économie passe par l'Esprit. Du moment qu'il dévie de son angle d'inclinaison, les choses tournent à faux et rien ne va plus dans le sens de l'ordre, de l'harmonie et du progrès.”⁴⁾

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans avoir, au nom de la Section des sciences morales et politiques, assuré de notre gratitude Monsieur Mathias Felten, directeur-général de Radio-Télé-Luxembourg, pour avoir voulu prêter à la cérémonie de ce jour le cadre approprié aux circonstances et le concours de l'orchestre de la station. Notre reconnaissance va de même au maître Louis de Froment qui a assumé la direction de la partie musicale.

M'excusant de la longueur de cet exposé, je vous remercie de votre patiente attention. »

4) Pierre Frieden, De la formation de l'homme, Luxembourg, 1962. p. 192.

Nouvelles de la Cour

(mois d'octobre)

Le 2 octobre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Président et les Membres de la Commission des Communautés Européennes.

*

Le 6 octobre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience les Membres du Conseil Central de l'Union Internationale des Magistrats.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 10 octobre 1967 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Charles-Léon Hammes, Président, et Monsieur Louis Delvaux, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes.

*

Le 12 octobre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Joseph Nzabi, qui Lui a remis les lettres l'accréditant

à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Démocratique du Congo.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Eddie Morales Crespo, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Venezuela.

*

Le 13 octobre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence le Baron Sweder G. M. van Voorst tot Voorst, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Monsieur Heinrich Pfusterschmid-Hardtenstein, Chargé d'Affaires a. i. d'Autriche.

*

Le 24 octobre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Madame Johanna Monschein, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Autriche.

*

Le 25 octobre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence le Jonkheer Bryan Edward Quarles van Ufford, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Franz

Weidinger, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Autriche.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Edouard Adjomo, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Gabonaise.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois d'octobre

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs séances de travail pendant le mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 6 octobre, le Conseil a discuté certains aspects de la collaboration des instances civiles et militaires dans le cadre de la Protection Nationale et a approuvé des constructions de routes prioritaires à entreprendre en exécution de la loi sur le fonds des routes. Il a approuvé le projet de loi modifiant la loi du 7 août 1961 relative à la création d'un fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg. En outre le Conseil a délibéré sur divers projets relatifs à la réorganisation des justices de paix et de leur compétence et il a approuvé un projet de loi relatif au secret des communications téléphoniques.

Lors de la séance du 20 octobre, le Conseil a eu un échange de vues sur l'orientation à donner à la réforme de la loi sur la comptabilité de l'Etat et des régimes tant des soumissions publiques que des marchés de gré à gré. Il a délibéré sur un avant-projet de règlement grand-ducal établissant la liste des actes susceptibles d'être considérés comme actes de résistance et concernant les mentions complémentaires du titre de résistant. Il a encore eu une discussion approfondie sur un rapport de la commission d'économie et de rationalisation au sujet des

possibilités de rationalisation dans l'administration et il a passé en revue les possibilités d'amélioration des méthodes de travail et a chargé divers groupes de travail de l'élaboration de propositions dans des domaines spécifiques. Le Conseil a arrêté certaines règles concernant les examens médicaux auxquels doivent se soumettre les candidats aux emplois de la fonction publique, et dans certains cas, les fonctionnaires en activité. Enfin il a délibéré sur plusieurs détachements d'officiers et de sous-officiers dans les administrations publiques.

Lors de la réunion de travail du 26 octobre, le Conseil a discuté un avant-projet de loi tendant à introduire de nouvelles dispositions en cas d'invalidité précoce dans les différents régimes de pension et il a approuvé le projet de règlement grand-ducal ayant pour objet la nomination de divers délégués prévus par le code des assurances sociales pour l'association d'assurance contre les accidents, section agricole et forestière. Il a encore approuvé le projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation du taux du minimum et du maximum de la cotisation pour l'assurance maladie des bénéficiaires de pension et de rente affiliés aux caisses de maladie régies par le code des assurances sociales. Enfin le Conseil a eu un échange de vues sur le rapport de la commission chargée de l'étude des problèmes relatifs aux conditions de réception des émissions de télévision au Grand-Duché.

Nouvelles diverses

M. Albert Wehrer †

Le 31 octobre 1967 est décédé à Luxembourg, à l'âge de 72 ans, Monsieur Albert Wehrer, Ministre plénipotentiaire honoraire, ancien Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

M. Albert Wehrer était né le 30 janvier 1895 à Luxembourg. Il a été reçu docteur en droit en 1921.

La même année il était avocat à la Cour. M. Wehrer quitta le Barreau pour entrer dans l'administration centrale du Gouvernement. En 1926, il fut nommé conseiller juridique du Ministère des Affaires Etrangères. En 1929 intervint sa nomination comme conseiller de Gouvernement, en 1936 celle de secrétaire général du Gouvernement grand-ducal. De 1926 à 1939, il représentait le Grand-Duché auprès de la Société des Nations. En 1938, il fut nommé chargé

d'affaires de Luxembourg à Berlin. En même temps, M. Wehrer fut nommé ministre plénipotentiaire.

Après la guerre, en 1945, M. Wehrer fut appelé aux fonctions de chef de la mission luxembourgeoise auprès du Conseil de contrôle allié en Allemagne. En 1949, il devient chef de la mission luxembourgeoise auprès des hauts commissaires alliés dans la République Fédérale d'Allemagne, à Bonn. Enfin, en 1950, il fut nommé ministre de Luxembourg dans la République Fédérale. L'année suivante, il fut appelé aux fonctions de ministre de Luxembourg à Paris. De 1950 à 1952, M. Wehrer participait en tant que chef de la délégation luxembourgeoise aux négociations sur le plan Schuman. Enfin, le 10 août 1952, il fut nommé membre de la Haute Autorité, fonction qu'il devait occuper jusqu'au moment de la fusion des exécutifs en juillet 1967. M. Wehrer était en outre membre associé de l'Institut de Droit International et membre de l'Académie diplomatique internationale.

M. Albert Wehrer était notamment: Grand-Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, Grand-Officier de l'Ordre du Mérite d'Adolphe de Nassau, Grand' Croix de l'Ordre de Couronne de Belgique, Grand' Croix de l'Ordre du Mérite de la République Fédérale d'Allemagne, Grand-Officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Grand-Officier de l'Ordre du Mérite de la République Italienne, Grand-Officier de l'Ordre Saint Grégoire le Grand et Commandeur de la Légion d'Honneur.

*

La Cour de Justice des Communautés Européennes

Le 9 octobre 1967, la Cour de Justice des Communautés Européennes s'est réunie à Luxembourg en audience solennelle pour prendre acte de la cessation de fonctions du Président de la Cour, M. Charles-Léon Hammes, et du Juge M. Louis Delvaux.

A cette occasion, la Cour a pris acte de la décision arrêtée d'un commun accord par les Gouvernements des Etats membres des Communautés européennes de renouveler le mandat du Juge M. Alberto Trabucchi et de l'Avocat général M. Joseph Roemer pour la période allant du 7 octobre 1967 au 6 octobre 1973.

Le séance solennelle avait été ouverte par une allocution de M. le Juge Trabucchi qui, au nom de la Cour, a rendu hommage aux deux membres fondateurs partants et aux quinze années de travail qu'ils ont consacrées à cette Institution.

Ensuite, le Président Hammes a prononcé une mercuriale dans laquelle il a rappelé l'importance du rôle de la Cour. Il a posé le problème de l'immovibilité des juges au regard de l'indépendance à assurer au pouvoir judiciaire communautaire, à l'instar de la situation faite aux magistrats des tribunaux nationaux des Etats membres.

Le Président sortant a par ailleurs envisagé l'attribution à la Cour d'une compétence consultative. A son avis « la matière contentieuse confiée à la compétence de la Cour se trouve affectée d'un coefficient politique en tant qu'elle se rapporte au contrôle de

fonctions autant gouvernementales qu'administratives; en effet, elle est appelée à trancher des litiges mettant en jeu non seulement des actes que leur caractère d'„acte de gouvernement" rend difficilement „juridifiables", mais encore des questions économiques qui se meuvent dans un ordre qui implique indirectement, dans le finalisme de l'Etat moderne, des controverses politiques ».

« Il n'en demeure pas moins vrai — a ajouté le Président — que sur le plan vaste et élevé sur lequel se meuvent les différends soumis à la Cour, la solution des litiges dont les effets se prolongent inéluctablement dans le droit des Etats membres, sinon dans leur économie nationale, laisse subsister des sentiments pénibles, nés de prétendus intérêts lésés ou de prestige froissé. »

« Il y aurait moyen d'exorciser cette délicate situation, et cela soit par l'attribution expresse à la juridiction communautaire de la compétence de rendre des avis consultatifs, c'est-à-dire de donner in abstracto aux Etats et aux institutions son opinion dénuée de toute valeur obligatoire sur des questions de droit controversées, soit encore de prévoir la possibilité de jugements déclaratoires ou en constatation, sans imposer à aucune partie une obligation quelconque concernant une prestation ou en omission, donc sans formule exécutoire. Des avis consultatifs — a estimé le Président Hammes — renforceraient le rôle de conseiller des Communautés que la Cour s'est efforcée de jouer dans ses décisions contentieuses. »

Le greffier de la Cour a donné ensuite lecture de la lettre dans laquelle le Président de la Conférence des Représentants des Gouvernements membres a informé la Cour de la nomination de Maître Josse Mertens de Wilmars (Belgique) et de M. le Ministre plénipotentiaire Pierre Pescatore (Luxembourg) comme juges à la Cour de justice des Communautés Européennes.

La séance solennelle fut clôturée par l'assermentation des deux nouveaux juges.

Ajoutons ici que le 10 octobre, la Cour de Justice des Communautés Européennes a élu M. le Juge Robert Lecour comme nouveau Président de la Cour pour la période du 7 octobre 1967 au 6 octobre 1970.

A la même occasion ont été élus Président de la Première Chambre, M. le Juge A. M. Donner, et de la Deuxième Chambre, M. le Juge Walter Strauss.

La composition des Chambres pour 1967-1968 est la suivante: Première Chambre: Président M. A. M. Donner; Juges MM. Monaco et J. Mertens de Wilmars; Avocat général M. J. Roemer.

Deuxième Chambre: Président M. W. Strauss; Juges MM. A. Trabucchi et P. Pescatore; Avocat général M. Gand. Greffier: M. Van Houtte.

*

Réunions à Luxembourg du Conseil des Communautés Européennes

Au cours du mois d'octobre ont eu lieu au Centre Européen à Luxembourg plusieurs réunions du Conseil des Communautés Européennes.

La première réunion a eu lieu les 2 et 3 octobre. Elle réunissait à Luxembourg les Ministres des Affaires Etrangères, ou leur représentant, des six pays membres des Communautés, sous la présidence de M. Karl Schiller, Ministre des Affaires Economiques de la République Fédérale d'Allemagne. La délégation luxembourgeoise était conduite par M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères et M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture.

Les 16 et 17 octobre, les Ministres de l'Agriculture des six pays des Communautés étaient réunis à Luxembourg sous la présidence de M. Hermann Hoecherl, Ministre de l'Agriculture de la République Fédérale d'Allemagne. Le Luxembourg y était représenté par M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture.

La neuvième session du Conseil a eu lieu les 23 et 24 octobre sous la présidence de M. Willy Brandt, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne. Elle réunissait les Ministres des Affaires Etrangères des six pays dont M. Pierre Grégoire, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères. Cette session du Conseil était essentiellement consacrée à la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes.

Les 25 et 26 octobre, les Ministres de l'Agriculture des « Six » s'étaient réunis une nouvelle fois à Luxembourg pour une session dont les travaux se sont poursuivis au cours de longues séances de nuit.

Le 31 octobre enfin a eu lieu à Luxembourg la réunion du Conseil des Ministres des « Six » pour la recherche scientifique et technique. Cette réunion, consacrée à l'examen d'une politique commune en matière technologique, était placée sous la présidence de M. G. Stoltenberg, Ministre fédéral de la Recherche scientifique. Le Luxembourg y était représenté par M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères et de la Recherche scientifique, et par M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie.

*

Le Transport de substances explosives, de gaz ou de liquides inflammables au Grand-Duché

A la suite de la catastrophe de Martelange qui a causé une grande émotion dans l'opinion publique, un règlement grand-ducal du 18 septembre 1967, modifiant et complétant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, a été publié au Mémorial, le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Ce règlement ministériel traite notamment du transport de substances explosives, de gaz liquéfiés, comprimés ou dissous ou de liquides inflammables.

Nous reproduisons ci-après le texte du règlement ministériel en question :

Art. 1^{er}. — Le premier alinéa de l'article 44 modifié de l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques est complété comme suit :

« Toutefois, les véhicules destinés au transport de choses d'un poids total maximum autorisé supérieur à 15 000 kg, qui effectuent le transport de substances explosives, de gaz liquéfiés, comprimés ou dissous ou de liquides inflammables, doivent être équipés d'au moins un feu orange clignotant visible de tout côté. »

Art. 2. — L'article 106 de l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 précité est complété par un dernier alinéa libellé comme suit :

« La circulation des véhicules destinés au transport de choses d'un poids total maximum autorisé supérieur à 15 000 kg, qui effectuent le transport de substances explosives, de gaz liquéfiés, comprimés ou dissous ou de liquides inflammables, est liée à des itinéraires à fixer par le Ministre des Transports dans une autorisation individuelle. »

Art. 3. — Le 3^e alinéa de l'article 139 modifié de l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 précité est modifié comme suit :

« A l'intérieur des agglomérations, il est interdit aux conducteurs de véhicules de dépasser une vitesse de 60 km/heure. S'il s'agit de véhicules destinés au transport de choses d'un poids total maximum autorisé supérieur à 15 000 kg, qui effectuent le transport de substances explosives, de gaz liquéfiés, comprimés ou dissous ou de liquides inflammables ainsi que de machines d'un poids propre supérieur à 3 500 kg, la vitesse est limitée à 40 km/heure. »

Art. 4. — Le 2^e alinéa de l'article 141 modifié de l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 précité est complété comme suit :

« Les conducteurs des véhicules destinés au transport de choses d'un poids total maximum autorisé supérieur à 15 000 kg, qui effectuent le transport de substances explosives, de gaz liquéfiés, comprimés ou dissous ou de liquides inflammables, doivent observer entre eux un intervalle d'au moins 300 mètres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des agglomérations. »

Art. 5. — Le dernier alinéa de l'article 154 modifié de l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 précité est modifié comme suit :

« L'usage du feu orange prévu au même article est autorisé dans les cas justifiés par le danger ou l'encombrement exceptionnel de la voie publique causé par le véhicule ou son chargement. Toutefois, l'usage de ce même feu est obligatoire pour les véhicules destinés au transport de choses d'un poids total maximum autorisé supérieur à 15 000 kg, qui effectuent le transport de substances explosives, de gaz liquéfiés, comprimés ou dissous ou de liquides inflammables. »

Art. 6. — Nos ministres des transports, des travaux publics, du trésor, de l'intérieur, des affaires étrangères, de la force armée et de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

du présent règlement qui sera publié au Mémorial et entrera en vigueur le 1^{er} octobre 1967.

Château de Berg, le 18 septembre 1967.

Jean

Le Ministre des Transports et des Travaux Publics,
Albert Bousser

Le Ministre du Trésor,
Pierre Werner

Pour le Ministre de l'Intérieur,

Le Ministre des Transports,
Albert Bousser

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée,

Pierre Grégoire

Le Ministre de la Justice,
Jean Dupong

*

La situation politique en Grèce

Le Ministère des Affaires Etrangères communique que le Gouvernement luxembourgeois a adressé une lettre au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe dans laquelle il exprime sa profonde préoccupation devant l'évolution de la situation politique en Grèce.

Dans cette lettre, le Gouvernement luxembourgeois, à l'instar du Gouvernement belge, a fait savoir que, sans s'y joindre formellement, il appuie l'initiative des gouvernements scandinaves et néerlandais qui ont introduit une requête devant la Commission des Droits de l'Homme au sujet de la non-observation par le Gouvernement grec des obligations découlant de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Le Gouvernement luxembourgeois, qui fermement attaché aux principes garantis par cette Convention, espère que le déroulement normal de la procédure ainsi déclenchée contribuera au rétablissement des droits et libertés fondamentaux de l'homme qui forment la base de nos régimes démocratiques.

*

Benelux

Le Groupe de Travail Ministériel Benelux des Questions Sociales s'est réuni à Luxembourg le 9 octobre 1967 sous la présidence de Monsieur. A. Krier, Ministre luxembourgeois du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines. Etait également présent pour la Belgique, Monsieur P. de Paepe, Ministre de la Prévoyance Sociale. Les Pays-Bas étaient représentés par Monsieur B. Rollvink, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique.

Dans le cadre d'un examen comparatif des systèmes de sécurité sociale, les Ministres ont approuvé un premier rapport ayant pour objet de donner un aperçu d'ensemble des mesures prises en cette matière dans les trois pays, ainsi que de leurs conséquences financières.

D'autre part, les Ministres ont donné leur approbation sur le contenu d'un projet de Convention,

visant à harmoniser les prescriptions concernant les machines dangereuses en vue de la suppression des entraves à la libre circulation intra-Benelux de ces produits.

Les Ministres ont également convenu de promouvoir qu'une réunion des Ministres des pays de la C.E.E., ayant les questions sociales dans leurs attributions, se tiende avant le 1^{er} janvier 1968.

Enfin, les Ministres se sont informés mutuellement au sujet de la politique sociale suivie dans leur pays depuis la réunion du 16 janvier 1968.

*

Le 30 octobre 1967, le Comité Benelux de Ministres s'est réuni au siège du Secrétariat général à Bruxelles, sous la présidence de Monsieur de Koster, Secrétaire d'Etat néerlandais aux Affaires Etrangères.

Au cours de cette réunion, les Ministres ont pris connaissance des résultats importants obtenus en matière d'harmonisation des législations conformément au mandat qu'ils avaient donné le 5 juin dernier.

Les Ministres ont estimé que, compte tenu de ces résultats, il se justifiait d'accepter une convention stipulant que les entraves qui découlent de divergences entre les législations seront abolies, à quelques exceptions près (procédure du C.C.E.S.).

Le 15 janvier 1968, le Comité de Ministres se prononcera au sujet de ces exceptions, qui ne pourront être admises que si des arguments décisifs sont avancés.

Après avoir été soumises au Conseil Interparlementaire du Benelux, cette convention entrera en vigueur immédiatement après son approbation par les trois parlements.

Au cours de l'année prochaine et en attendant l'entrée en vigueur de la convention, de nouveaux résultats importants seront enregistrés en matière d'harmonisation des législations. Il en résulte qu'il n'y aura plus de différences entre les législations que pour un petit nombre de produits, différences qui, par l'application de la convention susvisée, ne susciteront plus d'entraves. L'harmonisation des législations n'en sera pas moins poursuivie dans tous les cas.

D'autres part, les Ministres ont approuvé en principe deux projets de convention, l'une concernant les machines dangereuses et l'autre relative à la métrologie. Ces conventions-cadres, qui seront également soumises pour avis au Conseil Interparlementaire du Benelux, accéléreront sensiblement l'harmonisation des législations en ces domaines.

*

La Réunion du Conseil de la Fédération Bancaire de la Communauté Economique Européenne à Luxembourg

Le 20 octobre 1967, le Conseil de la Fédération Bancaire de la C.E.E. s'est réuni à Luxembourg sous la présidence de M. Siglienti (Italie), pour examiner

une série de questions ayant trait à la création d'un marché européen des capitaux.

A l'issue de cette réunion, le Conseil de la Fédération Bancaire de la C.E.E. a adopté la résolution suivante concernant les répercussions de la fiscalité sur la création d'un marché commun des capitaux :

Résolution

« Le Conseil de la Fédération Bancaire de la C.E.E. réuni à Luxembourg, le 20 octobre 1967, a examiné dans le cadre de l'étude des problèmes concernant l'établissement d'un marché européen de capitaux, l'évolution des travaux entrepris par les instances communautaires en vue de l'harmonisation, dans la Communauté, des impôts frappant les revenus de valeurs mobilières et plus particulièrement les intérêts d'obligations.

En l'état actuel de ses informations, la Fédération, consciente de la responsabilité que les banques portent en ce domaine, se préoccupe vivement des incidences économiques et financières des projets en gestation.

Dès à présent, elle souligne la nécessité de faire en sorte qu'une harmonisation soit compatible avec les impératifs d'ordre économique et financier ci-après énumérés :

- ne pas compromettre les chances de la C.E.E. vis-à-vis des pays tiers, de devenir un grand centre financier international et de disposer d'un marché de capitaux vigoureux et efficace;
- ne pas constituer un obstacle aux politiques de stimulation des placements en valeurs mobilières, qui conditionnent l'amélioration de la structure financière des entreprises européennes;
- ne pas rendre les émissions obligatoires, à l'intérieur de la C.E.E. ou sur le marché international, plus onéreuses ou plus difficiles pour les entreprises du Marché Commun que pour celles de leurs principaux concurrents des pays tiers.

La Fédération souligne :

- que le but de créer un marché des capitaux, capable de répondre aux besoins d'investissements croissants, doit prévaloir sur le perfectionnement de la technique fiscale;
- que la renonciation à un tel souci de perfection dans le domaine de l'imposition des revenus de valeurs mobilières ne constituerait nullement une perte fiscale importante et pourrait même avoir des conséquences budgétaires favorables par un développement de la matière imposable et par une diminution des charges d'intérêt;
- que dans le système de convertibilité des monnaies — qu'on s'accorde à maintenir — toute mesure tendant à inciter les investisseurs de placer leurs capitaux en dehors de la Communauté doit être évitée;
- que pour le développement économique futur de la Communauté, il est essentiel que les épargnants restent prêts à placer leurs épargnes sur le marché financier; leur propension à l'épargne sera affaiblie si la taxation des revenus leur paraît exagérée.

La Fédération demande aux gouvernements des pays membres et à la Commission Européenne de prendre en considération, lors des discussions en cours les effets nocifs que peut avoir la fiscalité sur la création d'un vaste et puissant marché européen de capitaux, création qui constitue une condition nécessaire pour la réalisation de l'union économique et répondant aux dimensions et à la croissance nécessaire pour que l'industrie européenne puisse faire face à la concurrence internationale.

Elle se tient prête à continuer la collaboration en ce domaine avec les instances qui s'en occupent et souhaite qu'aucune décision définitive ne soit prise, sans que les banques aient eu la possibilité d'en examiner préalablement les effets.

Elle place en première ligne de ses préoccupations l'abolition de la retenue à la source. En effet, la possibilité par les souscripteurs d'obligations de se porter sur le marché international (Eurodollars), où la retenue à la source n'exclue pas, tend à détourner les fonds vers ce marché au détriment des marchés de la Communauté. »

*

Session d'Etudes Economiques Luxembourgeoises

A partir du mois d'octobre, l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg organise une session d'études économiques luxembourgeoises portant, en un premier cours, sur l'histoire, la structure, les problèmes et l'avenir de notre économie nationale; en un deuxième cours, dit le recyclage, sur quelques techniques économiques et statistiques modernes; enfin, en un troisième cours, également de recyclage, sur la croissance et la stabilité économique.

Ces trois cours indépendants, quoique complémentaires dans une certaine mesure, se placeront au niveau universitaire et seront donnés en langue française sous forme de cours de la chaire suivis de discussions en séminaire et auront lieu, le premier, à raison de deux cours du soir par semaine, les deux autres cours de recyclage, à raison d'un cours de fin d'après-midi par semaine.

Le calendrier et l'horaire des trois cours sont établis de façon à permettre aux intéressés de suivre, s'ils le désirent, deux ou même trois cours parallèlement.

Voici le programme de ces trois cours :

A. COURS GENERAL :

« L'Economie Luxembourgeoise »

Ce cours est destiné aux économistes, juristes, ingénieurs, enseignants, et toutes autres personnes susceptibles de s'intéresser aux sujets traités.

- 1) Histoire de l'Economie luxembourgeoise par M. Paul Weber, Conseiller d'Etat, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Directeur honoraire de la Chambre de Commerce.
- 2) La structure de l'Economie luxembourgeoise par M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce.

- 3) Les conventions économiques luxembourgeoises avec l'étranger par M. Joseph Schmit, Conseiller de Gouvernement, Ministère des Affaires Economiques.
- 4) L'énergie dans l'économie luxembourgeoise par M. Norbert von Kunitzki, Attaché de Direction à l'ARBED, Adjoint du directeur financier, Chargé d'études économiques.
- 5) L'industrie touristique au Grand-Duché par M. Jérôme Anders, Conseiller de Gouvernement honoraire.
- 6) Monnaie et circuits financiers au Grand-Duché par M. Ernest Muhlen, Administrateur principal à la Haute Autorité de la CECA.
- 7) Politique budgétaire et fiscale au Grand-Duché par M. Joseph Kauffman, Conseiller d'Etat, Directeur du Service du Contentieux de l'ARBED.
- 8) La population luxembourgeoise par M. Georges Als, Directeur du Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC), Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.
- 9) Emploi et migrations
- 10) La sécurité sociale luxembourgeoise dans le contexte national et international par M. Armand Kayser, Président de l'Office des Assurances Sociales.
- 11) Perspectives de l'Economie luxembourgeoise par M. Georges Als, Directeur du STATEC, Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.
- 12) Problèmes de la croissance et de la politique d'expansion par M. Joseph Schmit, Conseiller de Gouvernement, Ministère des Affaires Economiques.
Débats et synthèses en table ronde : M. Carlo Hemmer, M. Ernest Muhlen, M. Norbert von Kunitzki.

B. COURS DE RECYCLAGE :

« Quelques techniques économiques et statistiques modernes »

Ce cours de recyclage s'adresse plus spécialement aux économistes, ingénieurs et techniciens qui désirent s'initier aux matières traitées ou approfondir et élargir les connaissances acquises dans leur milieu professionnel.

- 1) La programmation mathématique par M. Norbert Rischette, Ingénieur E.C.P., Préposé au service des Méthodes de l'ARBED.
- 2) Initiation aux méthodes statistiques modernes par M. Jean-Pierre Zahlen, stat. dipl. (U.P.), chef de service, fondé de pouvoir de la S.A. des HADIR, professeur de Statistique Mathématique au C.E.S.D. de Paris.
- 3) Les statistiques économiques au Grand-Duché de Luxembourg par M. Georges Als, Directeur du STATEC, Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

C. COURS DE RECYCLAGE :

« Croissance et stabilité économiques »

Ce cours de recyclage s'adresse plus spécialement à des économistes et à des personnes ayant de solides notions d'économie politique désireux de rafraîchir, d'étendre ou d'approfondir leurs connaissances en sciences économiques.

- 1) L'analyse du Revenu National et des déterminants de l'activité économique
- 2) Quelques problèmes contemporains de politique économique
- 3) Problèmes de structure et de politique dans une économie de petit espace par M. Norbert von Kunitzki, Attaché de Direction à l'ARBED, Adjoint du directeur financier, Chargé d'études économiques.

*

Exposition d'artistes luxembourgeois à Woluwé-Saint-Lambert

Le 13 octobre 1967 a eu lieu à l'Hôtel communal de Woluwé-Saint-Lambert, l'une des communes de l'agglomération bruxelloise, l'inauguration d'une exposition d'œuvres de quatorze artistes luxembourgeois.

L'exposition, organisée à l'occasion de la visite officielle en Belgique de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, était placée sous le patronage des Amitiés belgo-luxembourgeoises. Elle fut officiellement inaugurée par S. Exc. M. Camille Dumont, Ambassadeur de Luxembourg à Bruxelles.

De nombreuses personnalités assistèrent à l'inauguration de cette exposition au cours de laquelle des allocutions furent prononcées par M. Jean Simons, président du comité culturel de Woluwé, de M. Demaeght, conseiller communal de Woluwé, de M. le baron Snoy d'Oppuers, président des Amitiés belgo-luxembourgeoises, et M. Camille Dumont, Ambassadeur de Luxembourg en Belgique. Les œuvres exposées furent commentées par M. Joseph-Emile Muller, Chef du Service d'Education artistique des Musées de l'Etat à Luxembourg.

L'exposition comprenait une cinquantaine d'œuvres des peintres Roger Bertemes, Henri Dillenburg, François Gillen, Jean-Pierre Junius, Emile Kirscht, Joseph Kutter, Joseph Probst, Lou Theisen, Sosthène Weis, et des sculpteurs Jean-Pierre Georg, Robert Kemmer, Charles Kohl, Maggy Stein et Lucien Wercollier.

*

La rencontre des jeunes de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne à Bruxelles et à Luxembourg

En avril 1961 a été créée à Bruxelles l'Union des Capitales de la Communauté Européenne (U.C.C.E.).

Depuis 1964, l'U.C.C.E. organise chaque année une rencontre de jeunes en vue de discuter des problèmes communs aux six capitales.

Cette année, la rencontre a eu lieu du 7 au 14 octobre à Bruxelles et à Luxembourg. Parmi les 250

jeunes filles et jeunes gens qui y prirent part, la ville de Luxembourg était représentée par 19 délégués des différents mouvements de jeunesse.

La séance plénière d'ouverture eut lieu à Bruxelles le 8 octobre au Palais des Congrès en présence de plusieurs personnalités belges et luxembourgeoises.

Au cours de l'après-midi les jeunes congressistes furent reçus à l'Hôtel de Ville par M. Cooremans, bourgmestre de Bruxelles.

Au cours de la rencontre des jeunes de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne, six commissions étudièrent les thèmes suivants : « Comment sensibiliser les jeunes à l'idée de l'intégration européenne ? » ; « La participation à la vie civique » ; « Qu'attend la jeunesse de la cité du point de vue social » ; « Les échanges sociaux et culturels de jeunes » ; « Les jeunes face aux organisations de jeunesse » ; Contact entre les jeunes des six capitales ».

Le 12 octobre, les délégations des jeunes de l'U.C.C.E. furent reçues à leur arrivée à Luxembourg par M^{lle} Marie-Anne Werner. Dans la soirée une brillante réception fut offerte en l'honneur des jeunes congressistes par le collège des bourgmestre et échevins au nouveau théâtre de la Ville de Luxembourg.

Parmi les personnalités présentes on remarquait plusieurs représentants du corps diplomatique et des institutions européennes ainsi que des personnalités de la vie publique luxembourgeoise.

Dans son allocution, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Paul Wilwertz, Président en exercice de l'U.C.C.E., souhaita la bienvenue aux jeunes et leur présenta brièvement la capitale du Grand-Duché. Il invita les jeunes à lever leurs verres à la prospérité des six capitales, aux membres de la C.E.E. et à l'U.C.C.E.

Une visite de la Ville de Luxembourg illuminée clôtura la première journée dans notre capitale.

A l'issue de leurs séances de travail du 13 octobre, les congressistes furent les invités de la Commission des Communautés Européennes qui offrit une réception en leur honneur au Foyer européen, suivie du traditionnel bal de clôture.

La séance de clôture de la rencontre des jeunes eut lieu au Centre Européen du Kirchberg, sous la présidence de M. Léon Bollendorff, premier échevin de la Ville de Luxembourg, représentant le Bourgmestre. Parmi les personnalités on remarquait notamment Mme Madeleine Frieden-Kinnen, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et les députés luxembourgeois membres du Parlement européen, M^{lle} Astrid Lulling et MM. Joseph Wohlfart, Jean Bech et Gaston Thorn.

Les allocutions furent prononcées à cette occasion par Mme Frieden-Kinnen et M. Léon Bollendorff.

Un dîner offert par le Gouvernement luxembourgeois au Centre Européen en l'honneur des jeunes de l'Union des Capitales de la C.E.E. marqua la fin de la rencontre de Luxembourg.

Le Mois en Luxembourg

(mois d'octobre)

1^{er} octobre : A Luxembourg, sur invitation de l'Association Géologique Luxembourgeoise, M. P. Fourmarier, membre de l'Académie Royale de Belgique, tient une conférence sur le thème : « Déformations mineures de roches et grande tectonique. »

A Esch-sur-Alzette est célébré le 10^e anniversaire de l'Association des donneurs de sang d'Esch-sur-Alzette.

A Esch-sur-Alzette, M. Nicolas Steg, secrétaire du Syndicat indépendant des artisans compagnons, parle sur : « L'assurance contre les accidents. »

2 octobre : A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence faite par M. Georges Van Riet, professeur à l'Université de Louvain, sur le thème : « L'origine de l'incroyance contemporaine. »

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Micho Popovitch.

3 octobre : A Luxembourg, M^e Alec Mellor, avocat à la Cour de Paris, tient une conférence sur le thème : « L'église et la franc-maçonnerie. » Cette conférence est organisée par l'Université Populaire Catholique.

A Luxembourg a lieu l'inauguration du XV^e Salon international de diapositives en couleurs, organisé par « Camera Luxembourg ».

4 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert au profit du Comité Olympique Luxembourgeois, avec le concours du pianiste Vladimir Ashkenazi.

A Esch-sur-Alzette, sur invitation des Amitiés Italo-Luxembourgeoises, l'ensemble « Le Soliste di Roma — Concentus Antiqui » donne un concert.

5 octobre : A Luxembourg a lieu une réunion du Comité européen des Syndicats chrétiens.

- 6 octobre : A la Villa Louvigny à Luxembourg, M. Ossian Ellis, professeur à la Royal Academy of Music de Londres, donne un récital de harpe. Ce concert est organisé par les Jeunesses Musicales et la British-Luxembourg Society.
A Luxembourg, sur invitation de la Conférence du Jeune Barreau, M. E. C. Nugee, Barrister of Law, tient une conférence sur le thème : « An outline of the English legal system. »
- 7 octobre : A la Galerie d'Arts à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de l'« Association Art Libre », qui comprend des peintures, dessins, graphiques et sculptures.
A Luxembourg a lieu une réunion du Conseil de l'Union internationale des Magistrats.
A l'ancien Théâtre municipal à Luxembourg, le Centre grand-ducal d'Art dramatique invite à la représentation de la pièce « Victimes du devoir » d'Eugène Ionesco, par la Compagnie Jacques Guimet de Paris.
- 8 octobre : A Luxembourg et dans tout le pays est célébrée la « Journée de Commémoration Nationale ».
Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Teatro Regio » de Parme présente l'opéra « La Sonnambula » de Vincenzo Bellini.
A Bettembourg a lieu l'ouverture du XIV^e Salon National d'Art Photographique.
- 9 octobre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Teatro Regio » de Parme présente l'opéra « Don Pasquale » de Gaetano Donizetti.
- 11 octobre : A Esch-sur-Alzette, le Cercle de Pédagogie invite à une conférence faite par Mgr D^r Léon Kunz, directeur du Séminaire pédagogique de Fug (Suisse), sur le thème : « L'éducation de la conscience. » Cette même conférence a lieu le 12 octobre à Luxembourg.
- 12 octobre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée la pièce « Fast ein Poet » d'Eugen O'Neill.
- 13 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présenté l'opéra « Madame Butterfly » de Giacomo Puccini.
A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation du Mouvement international de la Réconciliation, M. Jean Goss tient une conférence sur le thème : « Pourra-t-on éviter une révolution violente en Amérique latine ? » Cette conférence a lieu également à Echternach le 15 octobre.
- 14 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Djoliba », le Ballet National de la République de Guinée, présente des danses et des chants africains.
Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le vernissage du « Salon 67 » de l'Association des Arts et des Métiers d'Arts du Grand-Duché.
- A Luxembourg et dans plusieurs autres villes du pays débutent les « Journées du grand âge » organisées par l'Amiperas.
A Differdange a lieu le vernissage du XXIII^e Salon Art Vivant.
A Luxembourg a lieu le vernissage des expositions des peintres Mathis Wildanger et Ernst Reischenböck.
- 15 octobre : A Luxembourg est célébré le 25^e anniversaire de la déportation de Luxembourgeois vers l'Allemagne.
A Pétange, le groupe théâtral « Liewensfro' » d'Esch-sur-Alzette présente la pièce « Op der Kirmes » de Marcel Reuland. Cette pièce sera encore présentée dans plusieurs localités du pays.
A Ehnen a lieu l'inauguration du Monument aux Morts de la guerre 1940-45.
- 16 octobre : A Dudelange, sur invitation des Amitiés Françaises, la chanteuse française Juliette Gréco donne un récital.
- 17 octobre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu un festival international de magie, avec le concours des meilleurs magiciens mondiaux.
Au Foyer Européen à Luxembourg, sur invitation du Conseil luxembourgeois du Mouvement Européen, M. Donald Anderson, membre du Parlement britannique, tient une conférence sur le thème : « Pour une Europe élargie. »
- 18 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, M. Raoul Follereau, l'apôtre des lépreux, tient une conférence sur la guerre, la faim et la lèpre dans le monde. Cette même conférence a lieu le 19 octobre à Esch-sur-Alzette.
Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu un grand gala des chansonniers parisiens, avec la participation d'Edmond Meunier, André Robert, Jean Granier, Pierre Shill et Robert Dinel.
- 19 octobre : A Luxembourg, dans le cadre des échanges culturels néerlando-luxembourgeois, M. A. Volker, professeur à l'école polytechnique de Delft, tient une conférence sur le thème : « Les travaux du delta et l'aménagement des eaux aux Pays-Bas. »
Au Foyer Européen à Luxembourg, sur invitation du Centre international d'Etudes et de Recherches, M. le professeur Nikolaï Lubimov tient une conférence sur le thème : « La planification dans l'économie mondiale. »
A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Georges Sébastien, donne un concert.
- 20 octobre : A Luxembourg, la Société luxembourgeoise Teilhard de Chardin invite à une conférence faite par le R. P. Jean Delépierre s. j., professeur de philosophie, sur le sujet : « Le

problème du mal dans une conception évolutionniste de l'univers. »

Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble folklorique de Lublin présente des danses et des chants de Pologne. Cette soirée est organisée par les Jeunesses Musicales.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le guide français Jac Sangnier présente des films et parle sur ses aventures dans les Alpes.

A Esch-sur-Alzette a lieu la 3^e Journée européenne des mineurs et sidérurgistes.

- 22 octobre : A Esch-sur-Alzette, à l'occasion de la commémoration du 50^e anniversaire de la Révolution d'Octobre, organisée par l'Association Luxembourg-U.R.S.S., M. le professeur Nicolai Lubimov parle sur : « L'Union Soviétique en 1967. »

A Vianden a lieu une cérémonie commémorative au Musée Victor Hugo en l'honneur d'Anne Beffort, fondatrice de ce musée, en présence de nombreuses personnalités.

Au Lycée Classique à Diekirch, l'orchestre des Jeunesses Musicales d'Allemagne donne un concert symphonique, organisé par l'Union Grand-Duc Adolphe et patroné par l'Ambassade d'Allemagne et l'Institut Goethe.

- 23 octobre : A Luxembourg, sur invitation de Pro-Energie, M. Harald Schulze, ingénieur, tient une conférence sur le thème : « Les dangers dans la manipulation des liquides inflammables. »

A Luxembourg, au cours de l'assemblée générale de la Section luxembourgeoise de l'Association internationale des Parlementaires de Langue Française, M. Romain Fandel est nommé président et M. Camille Linden, secrétaire de la Section luxembourgeoise.

- 24 octobre : A la Villa Louvigny à Luxembourg a lieu une séance académique de l'Institut grand-ducal à l'occasion de la présentation de la Section des sciences morales et politiques, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cadre des « Soirées de Luxembourg », l'orchestre de la Radiodiffusion Bulgare, placé sous la direction de Vassil Stephanov, donne un concert

A Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » invite a une conférence faite par M. Marcel Isy-Schwartz sur le thème : « Aventures en Amazonie. »

A Luxembourg a lieu une cérémonie commémorative en l'honneur des volontaires luxembourgeois tombés en Corée.

Au Casino Syndical à Bonnevoie, M. J.-F. Poos, journaliste, parle sur : « Mitbestimmung, eine Forderung der Zeit. »

- 26 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Exploration du Monde » invite à une conférence faite par M. Marcel Isy-Schwartz sur le thème : « Aventures en Amazonie. »

A Luxembourg, sur invitation de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques, le R. P. Robert de la Court, directeur de l'Institut Gramme de Liège, tient une conférence sur le thème : « L'évolution des perspectives de l'église sur l'éducation de Pie XI à Jean XXIII. »

- 27 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la pièce « Du vent dans les branches de Sassafras » de René de Obaldia, avec le concours de Michel Simon.

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Jacques Doucet.

- 28 octobre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la chorale municipale « Uelzecht », placée sous la direction de Pierre Cao, donne un concert.

A Luxembourg a lieu l'ouverture du V^e Salon de l'Enfant, organisé par l'Action Familiale et Populaire, sous le haut patronage du Ministre des Affaires Culturelles, du Ministre de l'Education Nationale et du Secrétaire d'Etat à la Famille.

A Luxembourg a lieu le baptême du quatrième avion de la compagnie Luxair, « Princesse Margaretha », en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de la Princesse Margaretha.

- 29 octobre : En l'église paroissiale de Schiffflange, la chorale municipale de Schiffflange et la Chorale Sängerbund Museldall de Wasserbillig, placées sous la direction de Pierre Nimax, donnent un concert spirituel.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. le D^r Phil Mario Jacoby, psychologue, tient une conférence sur le thème : « Die Typenlehre von C. G. Jung und ihre Bedeutung. »

A Contern a lieu l'inauguration du Monument aux Morts de la guerre 1940-45.

Au Casino Syndical à Bonnevoie a lieu une Journée d'amitié entre le Portugal et le Luxembourg.

A la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette, Mme Galina Medvedeva, syndicaliste soviétique, parle devant des délégués du « Letzeburger Arbeiterverband ».

- 30 octobre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu une soirée viennoise placée sous le thème « Phantasie in Ö-Dur ».